
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mercredi 16 janvier 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M^{me} Sophie Christen*, *M. Alain Fischer*, *M^{me} Virginie Keller Lopez*, *M. Jean-Pierre Lyon*, *M^{me} Alexandra Rys*, *M. François Sottas* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 19 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 26 janvier 2002, à 8 h et 10 h.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 19 795 000 francs – y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 020 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève – soit un montant brut de 20 815 000 francs, destiné à:

- la reconstruction complète et au réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,
- la reconstruction complète et au réaménagement de la rue du Môle et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,
- la reconstruction complète de la rue des Pâquis, sur le tronçon compris entre les places de la Navigation et des Alpes, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales (PR-151)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

Préambule

Suite au renvoi par le Conseil municipal, le 1^{er} octobre 2001, de la proposition PR-151 à la commission des travaux, cette dernière s'en est saisie le 7 novembre de la même année, sous la présidence de M. Alain Dupraz. Les notes de séance ont été consignées par M^{me} Guenevere Paychère, que nous remercions.

¹ Proposition, 1702.

Présentation de la proposition

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de MM. Claude Castella, chef du Service études et constructions, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M^{me} Debby Assaraf, architecte au service précité, nous présente la proposition du Conseil administratif. Le lecteur se référera à la proposition PR-151 du 18 juillet 2001.

En 1990 déjà, les habitants des Pâquis étaient sollicités par une proposition intitulée «Tout doux les Pâquis», qui proposait de mettre le quartier sous le régime du 30 km/h. Suite à divers recours de quelques commerçants et à un évident manque de volonté politique, ce projet a vu le jour il y a seulement une année. La place de la Navigation est un lieu central dans le quartier fort densifié des Pâquis. Un marché aux légumes s'y déroule deux fois par semaine. Des bennes pour la récupération du verre, de l'aluminium et d'autres déchets ainsi que des piles s'y trouvent également. Elles seront maintenues, mais seront semi-enterrées pour des raisons de confort auditif et visuel. Dans le plan directeur des chemins pour piétons, il est prévu que chaque quartier ait au moins une place centrale, cela deviendra réalité avec ce nouvel aménagement, dont des essais en cours depuis deux ans ont montré la faisabilité et dont le haut taux de satisfaction des habitants et usagers du quartier démontre la nécessité.

En mars 2000, MM. les conseillers administratifs Tornare et Ferrazino ont rencontré lors d'une séance publique quelque 200 habitants et commerçants du quartier. Parmi ces derniers, des représentants de l'ADEP (Association pour la défense économique des Pâquis) n'ont plus formulé d'opposition au réaménagement de la place de la Navigation et de la rue du Môle, rue qui donne sur deux écoles et une bibliothèque municipale. Suite à la demande des habitants, la portion supérieure de la rue du Léman sera également aménagée en zone piétonne.

La Société d'art public (SAP) a aussi été consultée.

Quant à l'aménagement, l'ensemble de la rue du Môle, la partie supérieure de la rue du Léman et la place de la Navigation (à l'exception de la chaussée côté Jura) seront d'un niveau identique, avec des revêtements différenciés pour marquer les cheminements des zones de détente. Un revêtement en pierre minérale marquera les zones de flânerie et de marché.

Les appels d'offres, selon les normes AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics), ont déjà été réalisés et les soumissions sont rentrées. Cela permettra, une fois le crédit voté par le Conseil municipal et le délai référendaire échu, au chantier de pouvoir démarrer immédiatement. L'ensemble des chantiers, qui se dérouleront sur deux étapes, devrait durer trente-six mois.

Le parcours de la ligne TPG N° 1 sera amélioré dans le sens centre-terminus. Le bus empruntera la rue des Pâquis à contresens. La hauteur des bordures en

regard des arrêts de bus est actuellement repensée pour favoriser l'accessibilité aux personnes les moins mobiles.

Les mobiliers urbains dans les zones résidentielles seront amovibles et pourront être déplacés en fonction des observations et des besoins.

La mise en système séparatif des collecteurs se déroule en fonction des obligations légales édictées par la Confédération et correspond à la loi sur la protection des eaux. Ce chantier suit la politique d'assainissement que mène la Ville de Genève.

Audition de SURVAP

Suite au renvoi de la proposition PR-151 à la commission des travaux, l'association Survivre aux Pâquis (SURVAP) a sollicité ladite commission afin d'obtenir une audition, qui lui a été accordée.

M^{mes} Mariette Lapalud et Marguerite Contat ainsi que M. Pierre Fuchs se présentent devant la commission et déclarent ce qui suit.

Après la mise en place du macaron, de l'aménagement provisoire laborieusement obtenu de la place de la Navigation et du 30 km/h, le plan «Tout doux les Pâquis» voit ainsi la concrétisation d'un des objectifs importants pour l'amélioration de la vie du quartier, avec le réaménagement de la place de la Navigation et des rues adjacentes.

Les membres de SURVAP rappellent à ce propos les incessantes interventions des habitants et associations du quartier, à savoir:

- 1991 pétition pour le soutien à «Tout doux les Pâquis»;
- 1994 220 lettres ouvertes au Conseil d'Etat pour lui demander de prendre position sur les recours;
- 1995 pétition des associations des Pâquis pour relancer le plan de circulation;
- 1996 pétition «Tout «tout doux» tout de suite» pour la mise en œuvre du plan de circulation;
- 1998 fête de quartier sur la place de la Navigation.

Plus une innombrable correspondance avec les autorités.

Ces efforts n'ont pas été inutiles et SURVAP est heureux de constater qu'en l'occurrence la place de la Navigation, depuis son aménagement provisoire, a retrouvé une certaine convivialité. Des enfants y jouent, les passants peuvent y flâner, les terrasses des cafés se sont agrandies et le marché s'est étoffé. A noter que, lors de la dernière édition de «La rue est à vous», la place de la Navigation a

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

été le centre de la manifestation: un signe que la place représente, pour la population, le cœur du quartier.

D'autre part, l'aménagement de la rue du Môle et de la rue de Berne représente une amélioration indispensable pour les accès à l'école et aux équipements de quartier – bibliothèque, maison de quartier et ludothèque – qui se trouvent à côté.

SURVAP tient à saluer la qualité du présent projet mis au point par les services de la Ville de Genève et le soin avec lequel le conseiller administratif en charge a informé le quartier de l'étude du projet en cours et a pris en compte plusieurs des souhaits des habitants.

Malgré les problèmes de circulation qui risquent d'être causés par la simultanéité de ce futur chantier avec les travaux du tram 13, les habitants demandent aux autorités de la Ville de Genève de tout mettre en œuvre pour un démarrage le plus rapidement possible de ce projet, en particulier le lot 1 de la rue des Pâquis et de la place de la Navigation. SURVAP remercie d'avance les autorités.

A diverses questions, SURVAP répond qu'il préfère un revêtement clair, le quartier étant déjà assez sombre. Les habitants sont prêts à endurer plusieurs chantiers dans le quartier et savent que d'autres les attendent (par exemple, la place Châteaubriand). Le dialogue s'est bien amélioré depuis la nouvelle législature.

Discussion

Les radicaux se montrent sceptiques quant à l'aménagement de la rue du Léman. L'un des commissaires radical se soucie des taches d'huile que pourraient laisser sur le revêtement minéral clair les véhicules à moteur (scooters, camionnettes de marché). A propos de la nouvelle desserte par les TPG, l'autre commissaire constate la perte du site propre et craint que la vitesse commerciale en pâtisse. Il constate également que les places en épi entre la rue de Zurich et celle de la Navigation sont à inverser (voir recommandations).

Pour les libéraux, un commissaire demande l'audition de l'ADEP. Cette audition n'ayant pas été sollicitée, l'Alternative ne la souhaite pas. Elle est donc refusée. Cela provoque un courroux de la part d'une partie de l'Entente.

L'ensemble des groupes de l'Alternative estime que l'on a déjà trop tergiversé et que les Pâquis ont suffisamment pâti de la situation actuellement engorgée. Les groupes de l'Alternative se prononcent pour une réalisation rapide de ces aménagements, qui pour le sous-sol correspondent à une volonté d'épuration des eaux et, pour la surface, à un assainissement de l'air et à une limitation des dépassements des normes relatives au bruit.

Recommandations et vote

Un commissaire radical propose d'ajouter à l'arrêté I un article 2 ainsi conçu:

- a) Le sens du parage en épi le long de la rue des Pâquis, devant l'immeuble en retrait face à la portion comprise entre les rues de Zurich et de la Navigation, sera inversé de façon que les manœuvres de parage ne cisailent pas la circulation en sens inverse.
- b) Les tubes nécessaires à l'éventuelle installation d'équipements de régulation de la circulation visant à favoriser la circulation des TPG sur la rue des Pâquis («by pass» régulé par des feux) ainsi qu'au débouché de la rue de Monthoux (carrefour régulé par des feux) seront posés par avance.

Ce projet d'amendement est refusé par 8 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve), 4 oui (1 R, 3 L) et 3 abstentions (2 DC, 1 R).

La transformation de ce projet d'amendement en recommandation est acceptée à l'unanimité.

Une seconde recommandation, concernant l'interdiction du stationnement des véhicules à moteur dans la rue du Léman (portion piétonne), est également acceptée par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 R) et 6 abstentions.

La proposition PR-151 est acceptée par 9 oui (1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI), 3 non (1 DC, 2 L) et 3 abstentions (2 R, 1 L). (*Voir ci-après le texte des arrêtés I et II adoptés sans modification.*)

M. Alain Dupraz, président de la commission des travaux (AdG/TP). J'ai apprécié le rapport de M. Roberto Broggin. A la page 4 de celui-ci, il signale que l'audition de l'Association pour la défense économique des Pâquis (ADEP) a été refusée, ce qui a provoqué le courroux de l'Entente. Je voudrais quand même apporter une précision qui n'est pas mentionnée dans ce rapport: la question de cette audition a été mise au vote tout à fait démocratiquement et a conduit au refus de celle-ci, huit commissaires s'étant prononcés contre cette audition et sept en sa faveur. La commission des travaux, bien après ce vote, a reçu une lettre de l'ADEP le 13 novembre 2001 et lui a proposé le 21 novembre de l'auditionner. La réponse de l'ADEP, par la voix de son conseiller M^e Bonomo, ne nous est parvenue que le 10 janvier 2002, proposant une audition pour le 30 janvier, avant le traitement de ce rapport en séance plénière.

Je pense que les représentants de l'ADEP devaient quand même être satisfaits, puisqu'ils ont mis si longtemps à nous répondre. Je pense également que leur lettre du 10 janvier a été écrite à l'instigation de l'un des membres de la commission des travaux, peut-être un libéral, je ne sais pas.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Le président de la commission des travaux, M. Dupraz, a fait allusion à une audition que nous avons effectivement sollicitée, mais qui nous a été refusée. Les procédures suivies au cours de l'étude de cette proposition nous ont laissés sur notre faim.

Nous votons systématiquement toutes les propositions pour l'installation de collecteurs et la mise en séparatif des eaux propres et des eaux usées. Cependant, nous souhaitons également que ces travaux soient suivis ou précédés de l'aménagement de la place de la Navigation et que celui-ci ne soit pas différé. A partir du moment où nous acceptons de faire ces travaux de mise en séparatif des eaux propres et des eaux usées, je pense qu'il y a un minimum de mesures à respecter et que nous devons tenir compte de l'aménagement en surface.

Sur ce point, nous n'avons pas entendu les représentants de l'ADEP. On nous a par contre imposé l'audition de l'association Survivre aux Pâquis (SURVAP), puisqu'elle en avait fait la demande et qu'il était bien que nous en entendions les représentants.

Ensuite, on nous a mis le couteau sous la gorge pour nous imposer de voter cette proposition qui implique une modification du trafic dans le secteur concerné, alors que nous ne sommes pas persuadés aujourd'hui que les travaux d'aménagement de la place de la Navigation donneront satisfaction. En effet, qu'avons-nous appris? Que, lorsque l'aménagement provisoire des lieux a été effectué, le premier souci des habitants de ce quartier a été de nous prier de ne pas laisser ces lieux ainsi; ils nous priaient soit de faire les travaux pour un réel aménagement de la place de la Navigation, soit de la remettre en l'état où elle se trouvait auparavant. Cela, nous pouvons le comprendre.

Le Conseil administratif vient alors nous proposer d'installer un revêtement du sol, lequel ressemble à une sorte de carrelage fait de dalles de couleur beige clair qui ne seront jolies que le soir de l'inauguration, pour la fête. Le lendemain, elles seront déjà, et pour toujours, dans un état déplorable. Nous pourrions encore admettre que ce problème-là est secondaire, mais il s'en pose d'autres plus graves, qui nous empêchent de voter ce soir cette proposition du Conseil administratif.

Tout d'abord, le sens du trafic dans la rue des Pâquis est modifié. Ensuite, il y a un problème de coordination des travaux. Vous savez qu'un énorme chantier perturbe la vie économique – et même la vie tout court – à la rue de Lausanne. Nous aurions donc voulu auditionner les commerçants représentants de l'ADEP pour savoir s'ils souhaitaient que les travaux dont il est question dans cette proposition soient menés simultanément avec ceux de la rue de Lausanne ou s'ils préféreraient que les premiers soient différés. Nous comprenons qu'il faut aménager la

place de la Navigation et nous sommes prêts à l'accepter, comme nous le faisons souvent, car nous savons qu'il existe des activités autres que celles qui touchent au domaine économique. Cependant, nous avons des réserves; la manière de procéder de la commission des travaux a peut-être rendu notre position un peu dure, mais elle est justifiée.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera tout à l'heure cette proposition— enfin, je l'espère! — mais peut-être pas non plus avec un enthousiasme débridé. Néanmoins, il faut bien se dire que les habitants de ce quartier subissent des nuisances dues au grand nombre de chantiers en cours dans ce périmètre et qu'il est quand même normal d'essayer d'aménager la place de la Navigation.

Nous avons fait quelques remarques en commission, dont l'une nous paraissait importante mais elle n'a pas été retenue. Cela concernait la rue du Léman, qui va être recouverte d'un revêtement pratiquement blanc, nous a-t-on dit; or dans cette rue circuleront des camions et d'autres véhicules de commerçants du marché, puisqu'elle leur sera réservée. Nous étions donc un peu surpris de ce genre de proposition. Comme l'a dit notre collègue Queloz, le revêtement clair de la place de la Navigation risque de n'être propre que le jour de l'inauguration. Que va devenir la rue du Léman après quelques jours de marché? En effet, il est évident que toute voiture perd de l'huile de temps en temps et qu'elle ne sort pas forcément du garage quand elle s'engage dans cette rue. Je pense que ce revêtement blanc ne va pas rester blanc très longtemps et donc que ce projet n'est pas réellement réussi.

A part cela, nous voterons le crédit demandé dans cette proposition, même sans grand enthousiasme, car il est assez normal que nous procédions à ces aménagements pour les habitants du quartier.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Le groupe démocrate-chrétien acceptera les conclusions du rapport et votera les projets d'arrêté I et II de la proposition PR-151, nonobstant le fait que mon vote a été négatif en commission, cela pour une raison de principe.

Le rapporteur a rédigé ce rapport de manière très personnelle et lyrique, au risque d'occulter la réalité. Les représentants de l'Alternative, après avoir auditionné les représentants de SURVAP, se sont opposés à l'audition de l'ADEP pour des raisons idéologiques, n'en déplaise au président de la commission des travaux qui s'est exprimé tout à l'heure. Il a prétexté la démocratie... Le vote a eu pour résultat huit voix contre et sept voix pour l'audition, je l'admets, mais je considère néanmoins que le refus de celle-ci revient à un déni de la démocratie.

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

Même si, aux dires du rapporteur qui parle en leur nom à la page 2 de son rapport, les représentants de l'ADEP ne se sont pas opposés au réaménagement de la place de la Navigation et de la rue du Môle lors de la séance d'information de mars 2000, il n'en demeure pas moins que la politique de proximité prônée par l'Alternative n'a pas été appliquée dans ce cas. Personnellement, je regrette que, pour une demande de crédit de 20 millions de francs, la commission des travaux n'ait pas eu la possibilité d'entendre tous les acteurs concernés. Il eût été judicieux et correct d'auditionner les représentants de l'ADEP, lesquels nous auraient dit qu'ils acceptaient d'endurer durant de longs mois les nuisances dues à plusieurs grands chantiers. On ne peut pas se gargariser de concertation avec les habitants à longueur d'année et faire l'économie d'une telle audition.

Cela étant dit, au cours du traitement de cette proposition ont été relevés certains problèmes concernant l'aménagement de la rue du Léman, au sujet duquel une recommandation a été votée. Depuis lors, nous avons appris que l'immeuble propriété de la Ville de Genève sis au 11 de la rue du Léman est dans un état déplorable, qu'il est sale, mal entretenu, et donne à ses locataires un profond sentiment d'insécurité. J'aimerais donc rendre le Conseil administratif attentif à ce problème, afin qu'il puisse intervenir de manière adéquate.

M. Jacques François (AdG/SI). «Enfin!» diront certains à propos de l'aménagement de la place de la Navigation, puisqu'il y a plus de dix ans qu'une concertation a été mise en place avant que nous aboutissions à ce projet. Nous trouvons que ce dernier est tout à fait remarquable, et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), évidemment, le votera.

J'aimerais répondre à certaines objections, entre autres à celles de M^{me} Ecuillon concernant la concertation. Contrairement à ce qu'elle dit, je pense que la concertation menée depuis plus de dix ans par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sur ce projet est tout à fait remarquable. Enfin, nous avons non seulement pu entendre les habitants du quartier se dire absolument satisfaits du projet, mais ils sont même venus devant la commission des travaux nous inciter à agir plus vite, parce qu'ils avaient envie de voir ce projet se réaliser très rapidement.

Il est vrai aussi que l'ensemble des habitants et des commerçants de ce quartier a eu depuis longtemps l'occasion de s'exprimer à ce sujet, puisque ce projet n'a pas surgi il y a quelques mois des tiroirs du département que je viens de mentionner. J'estime donc, contrairement à ce qui a été dit par certains dans cette enceinte, que la concertation a été menée de manière tout à fait remarquable et je souhaite qu'elle se révèle aussi efficace dans d'autres cas.

De toute manière, nous voterons sans états d'âme ce projet formidable. Enfin, nous allons donner un peu d'oxygène à ce quartier, que l'on pourrait qualifier de «sinistré», suivant certains critères. Il y aura enfin une place où il sera possible de se promener et de flâner, et je suis très content que cela soit aménagé très prochainement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour répondre aux objections de M. Queloz, lequel a mentionné les chantiers en cours à la rue de Lausanne en vue de l'extension de la ligne du tram 13. M. Queloz se demande s'il est raisonnable d'en commencer d'autres à la rue des Pâquis ainsi que pour l'aménagement de la place de la Navigation et des différentes rues situées autour du quartier, notamment la rue du Môle. Quant à M^{me} Ecuillon, si j'ai bien compris, elle nous propose d'ouvrir un nouveau chantier pour la rénovation d'un immeuble de la Ville de Genève. (*Signe de dénégation de M^{me} Ecuillon.*) Ce n'était pas cela? Eh bien, Madame Ecuillon, vous vous en expliquez tout à l'heure.

Je vous dirai deux choses, Monsieur Queloz. Si ce quartier subit effectivement de nombreuses nuisances, ce sont essentiellement et depuis très longtemps celles qui sont dues au trafic automobile de transit le traversant régulièrement. Sur ce point-là, pour dénoncer ce type de nuisances, je ne vous ai pas beaucoup entendu, Monsieur Queloz.

Cependant, je peux vous affirmer que nous avons engagé depuis de nombreuses années une concertation avec les habitants du lieu. Comme l'a rappelé M. François tout à l'heure, c'est en 1991 que la Ville de Genève a présenté, en accord, d'ailleurs, avec le Département de justice et police et des transports de l'époque, un nouveau plan de circulation du quartier prévoyant l'introduction d'une zone limitée à 30 km/h, vous vous en souvenez sans doute. Certains milieux auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, Monsieur Queloz, se sont farouchement opposés à l'instauration de ces nouvelles mesures de circulation, à tel point qu'il a fallu attendre dix ans pour venir à bout de leurs recours et obstructions diverses s'opposant à ce légitime projet. Finalement, comme vous le savez, c'est l'année passée que nous avons eu le plaisir de pouvoir introduire une zone limitée à 30 km/h dans le quartier des Pâquis, qui la réclamait depuis plus de dix ans. C'est dire que, dès l'année passée, l'ensemble des options de circulation a été modifié.

Il nous reste donc maintenant à passer à la réalisation des aménagements prévus. Ne venez donc pas aujourd'hui, au moment où nous allons enfin réaliser des projets demandés depuis plus de dix ans, nous prier de ressortir des dossiers évoqués pendant le même laps de temps mais qui sont maintenant classés depuis une année.

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

Dans le cadre de la concertation que j'ai menée avec mon collègue Manuel Tornare auprès des habitants du quartier et que certains ont mentionnée tout à l'heure, une séance publique a eu lieu en mars 2000. Plus de 200 personnes s'y sont rendues, dont des habitants mais également des membres de l'ADEP. J'étais le premier à être heureux du déroulement de cette séance, notamment pour la raison suivante: avec la modestie qui nous caractérise, comme vous le savez bien, nous avons établi un projet pas très ambitieux, puisque, finalement, nous proposons de n'aménager la place de la Navigation que jusqu'aux abords des immeubles, sans y intégrer la fermeture de la rue du Léman.

Nous avons proposé ce projet à l'assemblée réunie lors de cette séance publique. Inutile de vous dire que de nombreuses personnes présentes nous ont demandé pourquoi nous n'y intégrions pas la fermeture de la rue du Léman. Nous leur avons répondu que ce serait à notre avis l'expression même du bon sens et que nous nous étions peut-être effectivement montrés un peu trop modestes dans la présentation de notre projet. Nous avons ajouté que nous allions faire une estimation de l'opinion générale en procédant à un vote, et nous avons demandé à l'assistance de se manifester par ce moyen en répondant si elle souhaitait intégrer ou non la fermeture de la rue du Léman à notre projet. De mémoire, je peux vous dire que, sur les 200 personnes présentes, environ 190, y compris les représentants de l'ADEP – il y a eu quelques abstentions – étaient en faveur de la fermeture de ce tronçon. C'est dire que le projet ainsi modifié a recueilli très largement l'approbation des personnes présentes à cette séance publique.

Depuis lors, tout le monde savait que nous allions développer notre projet dans ce sens pour le soumettre au Conseil municipal, et notamment à la commission des travaux, chargée de l'examiner. Néanmoins, il n'y a pas eu de correspondance des uns et des autres pour dire qu'il y aurait d'éventuelles oppositions à notre projet. Monsieur Queloz, je peux comprendre que vous cherchiez toujours des éléments vous permettant de critiquer les propositions que nous vous soumettons concernant tel ou tel endroit, mais ayez le courage de dire que cette opposition vient de vous et n'essayez pas de prétexter qu'elle est soutenue par d'autres alors que ce n'est pas vrai. En effet, à notre connaissance, personne ne s'est plaint de ce projet à part M. Queloz, que nous avons d'ailleurs l'habitude d'entendre s'exprimer de manière assez identique concernant l'ensemble des projets d'aménagement proposés par le Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs, en conclusion, je tiens à saluer la rapidité avec laquelle la commission des travaux a fait son travail et à remercier le rapporteur de cet objet, M. Broggin, qui a rendu son rapport très rapidement. J'espère donc que le Conseil municipal pourra enfin donner ce soir aux habitants des Pâquis ce qu'ils attendent depuis plus de dix ans maintenant, c'est-à-dire les moyens nécessaires pour l'aménagement de la place de la Navigation afin que celle-ci joue le rôle social qui devrait être le sien dans ce quartier fortement densifié.

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

Je rappelle que nous avons commencé à prendre un certain nombre de mesures concernant la circulation à cet endroit, où nous envisageons également une extension du réseau des transports publics qui y fait malheureusement cruellement défaut. Je peux vous dire que les habitants d'un quartier comme celui-là sont enchantés de voir s'y ouvrir des chantiers visant la réalisation des objectifs que nous venons d'évoquer. Je crois qu'il vaut mieux les mettre en place tous en même temps, afin de pouvoir enfin rattraper l'énorme retard que nous avons pris dans notre réponse aux demandes bien légitimes, je le répète, de ces habitants.

M. Roberto Broggin (Ve). J'interviendrai brièvement, parce que M. le conseiller administratif vient de tenir le même discours que celui que j'avais l'intention de faire.

Si nous avons réalisé un aménagement provisoire sur la place de la Navigation – cela se passait sous l'ancienne législature, avant l'arrivée de M. Ferrazino – c'était pour évaluer les besoins des habitants du quartier. Nous nous rendons compte aujourd'hui que nous pouvons procéder à des aménagements correspondant à leur volonté, ce qui est normal, car le quartier des Pâquis est défavorisé à cet égard.

En 1990, les habitants des Pâquis fondaient beaucoup d'espoirs sur la réalisation du projet d'aménagement de la place de la Navigation, projet qui concernait également d'autres espaces publics. L'ADEP a bloqué ce processus démocratique, et nous avons dû aller jusqu'au Tribunal fédéral pour régler le problème causé par cette opposition avant d'en arriver aujourd'hui à des solutions. Si l'ADEP ne s'est pas manifestée lors de la présentation de la proposition PR-151 et n'a pas désiré être auditionnée par la commission des travaux, c'est bien parce qu'elle sait qu'elle a perdu son combat. Il en va de même pour le Touring Club Suisse (TCS) concernant le cas de la rue de Lausanne: le TCS s'est enfermé dans sa bêtise en défendant une logique de transport complètement inutile, individuelle, et non pas celle d'un transport de connexion d'un lieu à un autre. Et voilà le résultat.

Malheureusement, nous avons perdu dix ans dans le processus d'amélioration de la qualité de vie dans le quartier des Pâquis. Quant au problème de la rue du Léman signalé par M. Dossan, consultez la loi sur la circulation routière: si un véhicule salit la chaussée, par exemple par des taches d'huile, il faut mettre un carton dessous et le ramasser ensuite, au moment de partir. C'est ce que stipule l'article y afférent de la loi sur la circulation routière: vous devez respecter cette mesure et, quand vous partez, laisser les lieux en l'état où vous les avez trouvés. Monsieur Dossan, vous avez tout à fait raison de dire que nous ne devons pas salir nos rues.

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

Quant au fait que le revêtement de la chaussée sera de telle ou telle couleur, cette décision est le fruit d'une concertation.

Concernant le déni de démocratie évoqué par M^{me} Ecuillon, je me réfère, moi, aux derniers arrêts du Tribunal fédéral, aux normes OPBruit et OPAir que nous devons appliquer. Or tel n'est pas le cas aux Pâquis. Nous nous devons donc, en tant que collectivité, de veiller à ce que cela soit fait, sous peine d'être poursuivis en justice. Il faut isoler les fenêtres et les appartements, et mettre les gens dans des sortes de bunkers... Effectivement, le quartier des Pâquis a trop souvent été oublié dans les plans d'aménagement, et je vous encourage maintenant, Mesdames et Messieurs, à remédier à cette situation.

Concernant les collecteurs, la Confédération nous oblige à procéder à la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Il en va de la qualité de l'eau que nous buvons toutes et tous. Si vous ne vouliez pas prendre ces mesures, Mesdames et Messieurs, il fallait vous y prendre plus tôt et faire recours ou lancer un référendum contre ces dispositions fédérales que nous sommes obligés d'observer. Je vous remercie de voter cette proposition.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le magistrat Ferrazino, si vous étiez si sûr de l'acceptation de cette proposition par l'ADEP, je crois que vous auriez su dire aux membres de votre majorité qu'ils pouvaient accepter avec bonne conscience l'audition des représentants de cette association. Nous avons fini par accepter cette audition après le vote en commission, et nous avons promis à l'ADEP de la recevoir en commission avant la séance plénière où serait débattu ce rapport. Nous avons alors écrit à ses représentants pour savoir quelle date leur conviendrait, mais demander, à la veille de Noël, à des commerçants de venir à une séance de commission avant le 15 janvier – puisque la commission des travaux s'est réunie en début d'année – permettez-moi de vous dire que ce n'est pas très sérieux. Je trouve cette manière de procéder un peu étrange pour des personnes qui se paient des voyages à Porto Alegre, en grande partie avec l'argent du contribuable, et qui viennent ensuite nous donner des leçons de démocratie de quartier.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste votera les projets d'arrêtés I et II de la proposition PR-151, le cœur léger et avec un grand sourire. Je n'ai pas l'habitude, dans cette enceinte, de parler au nom des habitants de mon quartier; une fois n'étant pas coutume, c'est ce que je vais faire ce soir. Je vis aux Pâquis, et il est vrai que nous, habitants de ce quartier, attendons la réalisation de ces aménagements depuis dix ans. Je vous encourage donc tous à les voter. Pour nous, habitant aux Pâquis, c'est important.

J'ai entendu M^{me} Ecuivillon parler du lyrisme du rapporteur. J'imagine qu'elle fait référence à la page 2 du rapport lorsqu'elle parle de l'absence de concertation lors de la séance de mars 2000 à laquelle il a déjà été fait allusion. Je me rends rarement à ce genre de séances de quartier, mais, cette fois-là, j'y étais; je suis donc témoin de son déroulement. Tout s'est très bien passé; nous avons effectivement été environ 200 à voter et, comme l'a dit M. Ferrazino, nous étions tous ravis des mesures proposées. Je le répète une deuxième fois, nous attendons cela depuis dix ans.

Certains ont évoqué ce soir les nombreux travaux en cours aux Pâquis, à l'intérieur du quartier – c'est le cas, par exemple, de ceux que prévoit cette proposition – ou à la rue de Lausanne. Il est vrai que ces travaux sont gênants. Je peux vous le dire, car j'habite à la rue du Prieuré, à côté de la rue de Lausanne; pendant six mois, il y a eu un énorme trou sous mes fenêtres, dû à des travaux que faisaient les Services industriels. Evidemment, il n'est pas agréable de se réveiller le matin à cause du bruit du marteau-piqueur. Mais, quant à moi, je vois un peu plus loin dans l'avenir et je pense à l'époque où le tram passera dans la rue de Lausanne, où, grâce au projet dont nous sommes en train de débattre en ce moment, la place de la Navigation sera enfin aménagée et où des mesures de limitation de la circulation à 30 km/h seront appliquées dans le quartier.

Je me dis: tant mieux, si ces travaux mènent à ce résultat. Il n'est pas agréable de devoir les supporter tant qu'ils sont encore en cours et il est vrai que nous devons encore patienter quelques mois avant qu'ils soient achevés mais, dans peu de temps, ils seront terminés. Nous avons attendu la réalisation de ce projet pendant dix ans, nous pouvons donc bien supporter des travaux pendant quelques mois. Quand ils seront faits, nous serons tous heureux, non seulement les habitants des Pâquis, mais aussi tous les gens qui se baladent dans ce quartier en se rendant au bord du lac. Nous apprécierons d'avoir une place de la Navigation où il fait bon vivre et se rassembler; en effet, actuellement, si vous allez voir comment elle se présente, vous verrez que ce n'est pas une vraie place mais une demi-place. C'est beaucoup mieux que ce que nous avons auparavant, mais beaucoup moins bien que ce que nous allons avoir une fois que les travaux seront terminés.

Je vous encourage donc tous à vous prononcer en faveur de cette proposition; le Parti socialiste, en tout cas, est très heureux de la voter ce soir.

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Je vais faire une petite mise au point. Au début de mon intervention, j'ai bien dit que nous allions voter cette proposition; nous n'y sommes donc pas du tout opposés. Je suis bien entendu parfaitement au courant des difficultés rencontrées pour trouver des solutions et je ne conteste pas leur existence; il est vrai que ce processus a duré longtemps.

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

Néanmoins, je pense que, si nous voulons vraiment jouer le jeu de la démocratie, tous les intéressés doivent être auditionnés. M. Roberto Brogginì était d'ailleurs en pleine contradiction avec lui-même tout à l'heure quand il prétendait que les représentants de l'ADEP étaient d'accord avec le nouveau projet proposé par le Conseil administratif lors de la fameuse séance publique aux Pâquis, en mars 2000; je veux bien le croire, mais pourquoi SURVAP, dont les représentants étaient eux aussi favorables au projet, ont-ils été auditionnés alors que tel n'a pas été le cas de l'ADEP? C'est une simple question de logique.

Je voudrais répondre à notre collègue Jacques François que je n'ai en aucun cas mis en cause le manque de concertation du Conseil administratif, mais celui de la commission des travaux. Je pense qu'il fallait le préciser.

Je vais maintenant répondre à M. Ferrazino. Je n'ai pas demandé la rénovation de l'immeuble sis au 11 de la rue du Léman, mais j'ai prié le Conseil administratif de s'occuper de la propreté de ce bâtiment, puisqu'on nous a signalé qu'il était très sale et mal entretenu. Je ne pense pas que ce soit à nous, la Ville, d'aller faire cela, mais je vous signale le problème; en aucun cas nous ne demandons une rénovation de cet immeuble.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez sans doute, le quartier des Pâquis m'est très cher et je ne peux que me réjouir qu'il ait enfin une place digne de ce nom. A ce titre, je suis très heureux que nous débattions ce soir de cette proposition et, surtout, j'espère qu'elle sera acceptée au moment du vote. J'étais présent, moi aussi, à l'assemblée de quartier évoquée tout à l'heure; je peux donc confirmer la véracité de tout ce qui a été dit à ce sujet par les préopinants. Je n'ai aucune remarque à leur faire sur ce point.

Monsieur Ferrazino, mon bonheur sera parfait quand vous viendrez – bientôt, je pense – nous soumettre une proposition de crédit pour l'aménagement de la place Châteaubriand. A ce moment-là, les habitants des Pâquis pourront être satisfaits et considérer que leur quartier est moins sinistré qu'on ne veut bien le dire. J'espère qu'il en sera ainsi tout prochainement.

M. Gérard Deshusses (S). M. Queloz fait partie de l'opposition, donc il fait de l'opposition; je l'en remercie, c'est normal et c'est son travail. En effet, quand nos travaux et les projets que nous voulons réaliser ne l'intéressent pas ou même l'ennuient, il est là pour essayer d'entraver la bonne marche de la commission des travaux; cela aussi, c'est de bonne guerre. Si la réalisation des travaux prévus aux Pâquis l'ennuie, c'est parce qu'ils impliquent la suppression de la circulation automobile dans le quartier.

Cependant, ce que je ne peux pas admettre, c'est que M. Queloz travestisse quelque peu la vérité. Vous transmettez mes excuses à M. Queloz, Monsieur le président, mais ce que je viens d'affirmer est vrai. Voici les faits: à la séance de concertation de quartier aux Pâquis, des représentants de l'ADEP étaient présents et aucun d'eux ne s'est opposé à la réalisation du projet proposé par le Conseil administratif. Il est important de prendre note de cela. C'est la raison pour laquelle la commission des travaux, dans un premier temps, n'a pas jugé utile d'auditionner l'ADEP. Ensuite, par acquit de conscience et de façon à pouvoir proposer ce soir en séance plénière quelques amendements éventuels afin de répondre aux demandes de l'ADEP, nous avons proposé d'auditionner les représentants de cette association, après le vote de la commission sur les arrêtés de la proposition PR-151. Or ce qu'il faut savoir, c'est que, du côté de la gauche, nous avons voté en faveur de cette audition; ce sont les bancs libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens qui l'ont refusée.

Monsieur Queloz – vous lui transmettez, Monsieur le président – ne prétendez pas que les commerçants ne pouvaient pas venir devant la commission des travaux pendant la période des fêtes. Il n'a pas été possible de les inviter parce que le vote négatif de la commission ne l'a pas permis; or, ce vote, nous l'avons perdu.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical acceptera les dépenses importantes requises par la proposition PR-151, dont l'essentiel concerne non pas des aménagements de surface mais bien l'assainissement des égouts et leur mise en système séparatif. Cette mesure, je le rappelle, répond à une obligation légale à laquelle nous devons nous plier.

Toutefois, le groupe radical tient à insister sur les réserves qu'il a émises en commission, dont certaines figurant dans le rapport PR-151 A sous la forme de recommandations et qui sont jointes à l'acceptation des arrêtés de la proposition. Il s'agit de problèmes de circulation concernant tant les TPG que le stationnement des véhicules, ainsi que de l'entretien des futurs revêtements et des aménagements proposés.

En matière de circulation, j'aimerais relever que la situation actuelle est tout sauf évidente, particulièrement à la rue des Pâquis. Celle-ci est partiellement à double sens, mais seulement pour les bus, avec des cisaillements. Tous ces zig-zags dans le parcours à suivre pour les véhicules qui circulent ne sont indiqués que par des marques tracées à la peinture sur le sol. Mesdames et Messieurs, ce genre de solution est inacceptable, même de manière provisoire, et ne doit absolument pas être maintenu dans le cadre des aménagements définitifs. Pourquoi? Imaginez un automobiliste qui ne connaît pas parfaitement bien le quartier et qui

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

roule dans une rue à sens unique, sous la neige; on ne voit donc plus les marques sur le sol, et cet automobiliste risque de se retrouver soudain face à un bus qui tourne face à lui. Cela dans une rue en principe à sens unique!

On observe là une carence en matière d'aménagement urbain à laquelle il faut impérativement remédier. On ne peut pas transformer les rues en de véritables gymkhanas, sources de dangers pour tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. En effet, tout le monde est concerné par les risques d'accident. Je crois que cette situation est suffisamment déplorable pour nous inciter à dépasser le stade de la peinture sur le sol, si nous voulons créer des aménagements satisfaisants.

Enfin, le groupe radical insiste encore sur ses inquiétudes quant au devenir économique d'un quartier à la vocation commerciale notoire, laquelle, notamment le soir, ne concerne pas uniquement ses habitants mais également d'autres résidents de la ville, de la région, du canton, et même au-delà. Nous pensons qu'il faut être extrêmement attentifs aux mesures que nous prenons par rapport à la vie du quartier. Pour certains habitants, il est certainement plus avantageux d'étouffer ce commerce exercé la nuit surtout, mais croyez-moi, Mesdames et Messieurs, cela fait partie de la vie d'une cité, que l'on apprécie ou pas ce genre d'activités. Nous devons donc faire très attention à ce que les solutions adoptées ne nuisent pas à cette vie nocturne qui est aussi une richesse dans une ville comme Genève.

(M. Queloz demande la parole.)

Le président. Monsieur Queloz, vous avez déjà parlé deux fois!

M. Georges Queloz (L). J'ai été mis en cause!

Le président. Tel n'était pas l'avis du bureau. Néanmoins, je vous donne la parole pour que vous puissiez faire votre travail d'opposant.

M. Georges Queloz. Je vous en remercie, Monsieur le président. Je suis désolé, mais il est absolument inadmissible que l'on m'accuse de travestir la vérité sur ce qui s'est passé à la commission des travaux, vous le direz à M. Deshusses. Il est également inadmissible de transformer – pour ne pas dire tra-

vestir – une soirée d'information en soirée de «concertation». Même s'il y a eu un vote prétendument indicatif lors de l'assemblée de quartier des Pâquis, nous avons promis à l'ADEP de l'auditionner et nous ne l'avons pas fait. C'est peut-être leur faute; je ne sais pas, je n'ai pas fait d'enquête là-dessus, contrairement à ce que certains pensent. Il est faux de prétendre que c'est moi qui ai incité l'ADEP à écrire à la commission des travaux.

Deuxième débat

Mis aux voix, les points a) et b) de la première recommandation de la commission sont acceptés à la majorité (quelques oppositions libérales et quelques abstentions).

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

- 1.a) Le sens du parage en épi le long de la rue des Pâquis, devant l'immeuble en retrait face à la portion comprise entre les rues de Zurich et de la Navigation, sera inversé de façon que les manœuvres de parage ne cisailent pas la circulation en sens inverse.
- 1.b) Les tubes nécessaires à l'éventuelle installation d'équipements de régulation de la circulation visant à favoriser la circulation des TPG sur la rue des Pâquis («by pass» régulé par des feux) ainsi qu'au débouché de la rue de Monthoux (carrefour régulé par des feux) seront posés par avance.
2. Le stationnement des véhicules à moteur dans la rue du Léman (portion piétonne) sera interdit.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention libérales).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à la majorité (quelques oppositions libérales).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

Proposition: place de la Navigation et rues du Môle et des Pâquis

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 14 015 000 francs destiné à la reconstruction et au réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, de la rue du Môle et de ses abords et de la rue des Pâquis sur le tronçon compris entre les places de la Navigation et des Alpes.

Art. 2. – Il sera pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 14 015 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 14 015 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2034.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 5 780 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève

de 1 020 000 francs, soit un montant brut de 6 800 000 francs, destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales de la place de la Navigation et de ses abords, de la rue du Môle et de ses abords et de la rue des Pâquis sur le tronçon compris entre les places de la Navigation et des Alpes.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 5 780 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

4.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M^{mes} Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller, renvoyée en commission le 11 octobre 2000, intitulée: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (M-106 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Losio.

Le Conseil municipal, dans sa séance plénière du 11 octobre 2000 a renvoyé la motion M-106 à la commission des finances qui l'a inscrite à son ordre du jour le 24 octobre de la même année. A cette occasion, le rapporteur a été désigné et la commission a souhaité procéder aux auditions des motionnaires, des conseillers administratifs MM. Pierre Muller et Christian Ferrazino, des gestionnaires des pépinières d'entreprises situées à Yverdon et à l'EPFL, de M. Gilbert Mouron, directeur de la Fondetec et de personnes ayant eu l'occasion de visiter une pépinière d'entreprises à Lyon.

Ce programme d'auditions s'est passablement modifié au cours des travaux de la commission. Au final, ce sont neuf séances qui ont été consacrées à l'étude de la motion M-106:

- 24 octobre 2000: désignation du rapporteur
organisation des travaux de la commission
- 24 janvier 2001: visite des anciens locaux de la SIP
discussion avec les responsables du site

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 1921.

- 30 janvier 2001: audition de M. Aubert, administrateur de Virgo Manufacturing SA
- 6 février 2001: audition de M. P. Muller, conseiller administratif
audition des motionnaires
- 19 juin 2001: audition de M. Martinelli, président de l'association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron, MM. Ichaso et Frattolillo, membres de l'association
audition de M^{me} Lin, cheffe du Service du plan directeur du DAEL
- 3 juillet 2001: audition de M. Moeschinger, directeur de la FTIG, et de M. Magnin, directeur à la direction des affaires économiques du DEEAE
- 28 août 2001: audition de M. Ferrazino, conseiller administratif
- 29 août 2001: audition de M. Schneckeburger, maire de Versoix
- 7 novembre 2001: discussion et vote de la commission

Le rapporteur adresse ses remerciements à M^{mes} Meyer, Frey, Spescha, Meffre et Mbarga qui ont assuré la tenue des notes de séance.

La commission a étudié la motion M-106 sous la présidence de M. Mouhanna puis sous celle de M. Kaplun.

Rappel des invites de la motion M-106

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir dans un délai de trois mois le concept de pépinière d'entreprises et de faire une proposition chiffrée de coût de fonctionnement d'une telle pépinière;
- à faire une proposition de gestion, déléguée ou autonome, de la future pépinière d'entreprises;
- à examiner toute proposition de relogement des activités propres de la Ville de Genève sises dans les anciens locaux de la SIP.

Rappel historique

Le Conseil municipal, dans sa session des 3 et 4 juin 1997, a voté le projet d'arrêté amendé en vue de l'acquisition d'une parcelle sise avenue de Châtelaine/chemin des Sports, propriété de la SIP, pour la somme de 14 560 000 francs auxquels s'ajoutait un crédit de 350 000 francs destiné à couvrir les frais de déménagement du matériel de la SIP encore présent sur la parcelle.

Lors de son audition à la commission des finances, le Conseil administratif, par la voix de M^{me} Jacqueline Burnand, avait insisté sur l'importance de l'achat de cette parcelle, relevant notamment:

«C'est la première fois que la Ville de Genève s'intéresse à l'acquisition d'un terrain industriel avec l'objectif d'intervenir de façon directe dans le domaine de l'aide à l'industrie et plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises.»

«L'acquisition de cette parcelle constitue une réserve importante de terrain pour la Ville de Genève située à un endroit stratégique.»

«L'intervention de la Ville de Genève s'inscrit dans le cadre d'un soutien aux petites et moyennes entreprises en complément de celui développé par le Département de l'économie publique au niveau cantonal.»

«Il est envisagé de mettre sur pied une infrastructure commune sur le site à la disposition des entreprises qui s'implanteront.»

«Le Conseil administratif a constitué une délégation afin de mettre au point un projet d'utilisation de la parcelle.»

Pour plus de détails, le rapporteur suggère la lecture du rapport N° 134 A/B (7 mai 1997) de MM. de Freudenreich et Launay et du «Mémorial» des 3 et 4 juin 1997.

Particularités de la parcelle lors de son acquisition

Surface	22 863 m ² (dont environ 4600 m ² zone de verdure)
Surface construite	10 664 m ²
Surface places extérieures	12 219 m ²

Les installations et les divers bâtiments qui sont implantés sur ce terrain occupent une surface utile de 14 000 m² environ. En outre, 180 places de stationnement ont été réparties sur cette parcelle.

Visite des lieux (24 janvier 2001)

La commission des finances a procédé à la visite des lieux le 24 janvier 2001, sous la conduite de M. Page du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. D'autres représentants de différents services de la Ville sont également présents. La commission est accueillie dans les locaux occupés par le Service d'incendie et de secours.

M. Page indique que d'une manière générale les locaux ont été repris en très mauvais état. Comme il n'existait aucun crédit pour y effectuer des travaux, ce sont les locataires qui en ont principalement assumé les frais. La Ville est intervenue financièrement ça et là, notamment afin d'éviter qu'un squat ne s'installe sur le site.

Les loyers, gérés par la Gérance immobilière municipale, sont relativement bas: ils se situent entre 80 et 150 francs le m² sans les charges. Un système progressif est parfois appliqué afin d'aider les locataires à s'installer (augmentation de 10 francs le m² chaque année, par exemple).

En réponse aux questions des commissaires, M. Page indique qu'il existe divers projets d'aménagement du site et que le coût pour une solution minimaliste est estimé, sans toucher aux structures, à 5 millions de francs. En ce qui concerne les loyers, il conviendrait d'en multiplier le montant par cinq si on voulait rentabiliser la parcelle. Il relève encore la difficulté à gérer le site sans la présence permanente d'un surveillant.

La commission est informée que la société Virgo (récupérations de matières plastiques), soutenue par la Fondetec, s'intéresse à une importante surface appelée «la cathédrale». (*Virgo sera auditionnée ultérieurement.*)

Il est rappelé que le site est aussi utilisé pour reloger des locataires de la Ville de Genève qui sont expulsés des anciens abattoirs. Les zones non chauffées et sans lumière, ainsi que l'ancien dépôt des fontes de la SIP, sont utilisées comme entrepôts pour le Grand Théâtre, le Théâtre de la Comédie, le Musée d'ethnographie, le Musée d'art et histoire. D'autres services municipaux ont également des ateliers ou des dépôts sur le site: le Service des opérations foncières, le Service d'incendie et de secours, le Service des sports, la Protection civile.

Les locataires font part du plaisir qu'ils ont à travailler sur ce site; ils apprécient la bonne collaboration existant entre les différents usagers.

Le rapporteur prie les lecteurs et lectrices de se référer aux annexes pour connaître la liste des utilisateurs du site (situation janvier 2001), ainsi qu'au rapport PR-173 A de M^{me} de Coulon concernant la mise en conformité des locaux du bâtiment principal de cette zone industrielle.

Audition de M. Aubert, administrateur de Virgo Manufacturing SA (30 janvier 2001)

La société Virgo occupe une partie des anciens locaux de la SIP depuis dix-huit mois (l'été 1999). Très rapidement, il a été constaté que le travail dans ce bâtiment posait de sérieux problèmes: des installations sont défectueuses, la puis-

sance électrique est insuffisante, l'eau suinte d'un peu partout, la neige a même pénétré une fois par la toiture, il est impossible de chauffer correctement les locaux qui sont parcourus de courants d'air; le matin, la température ne dépasse pas 7 degrés et elle atteint difficilement 13 degrés sans la journée.

La Ville a été alertée par la société Virgo, mais la situation est particulièrement complexe à résoudre en raison de la hauteur des plafonds et de l'absence d'isolation. Selon M. Aubert, l'aménagement doit être entièrement refait (toiture, sols, isolation); il se demande si la Ville n'aurait pas intérêt à raser complètement ce qui existe et construire des bâtiments mieux adaptés à une exploitation industrielle, car le coût de réfection, qu'il évalue à 7 millions de francs, serait très difficile à rentabiliser.

Virgo est toujours intéressée à occuper ces locaux, mais déplore les frais de chauffage vraiment excessifs; il est impossible de continuer à faire travailler des ouvriers dans les conditions actuelles. Les travaux effectués à ce jour sont insuffisants.

L'entreprise, qui emploie 9 personnes sur le site, compte se développer; elle engagera bientôt une vingtaine de personnes et l'an prochain (en 2001) elle en occupera une cinquantaine.

M. Aubert fait savoir que Virgo a acheté un terrain dans la zone industrielle de Satigny; cependant, il aimerait respecter son contrat moral avec la Fondetec qui soutient l'entreprise et confirme qu'il souhaite demeurer locataire à Châtelaine si les locaux devaient être rénovés.

On apprend à la lecture du rapport de M^{me} de Coulon (PR-173 A) que Virgo Manufacturing SA devait quitter le site au 31 décembre 2001.

Audition des motionnaires, M^{me} Christen et M. Froidevaux (6 février 2001)

Avant d'aborder le sujet de la motion M-106, les motionnaires donnent à la commission des informations concernant le concept de «pépinière d'entreprises» et «d'incubateur d'idées.»; Participer à un programme incubateur, c'est, pour un entrepreneur, se donner environ six mois pour prouver la faisabilité de son idée, réunir une équipe disposant des compétences adéquates et lever les financements nécessaires. Lorsque l'entreprise est créée, elle doit quitter l'incubateur pour laisser la place à d'autres entreprises en création. Elle peut alors s'installer dans une pépinière d'entreprises où elle pourra bénéficier de services administratifs communs, partagés avec d'autres entreprises.

Il est inconcevable qu'une administration puisse générer une telle pépinière qui doit être placée sous la compétence d'un ingénieur technicien, d'un mécani-

rien technicien; dans le cas qui nous occupe, l'Ecole d'ingénieurs pourrait constituer une solution intéressante. Si l'investissement est effectué par une collectivité publique, il est alors fondamental que la gestion soit déléguée et indépendante.

Les motionnaires sont catégoriques: le projet visant à créer une pépinière d'entreprises sur les anciens terrains de la SIP est un échec. Le but de leur motion est de débloquer ce dossier pour atteindre l'objectif que le Conseil municipal avait déterminé en votant l'acquisition de cette parcelle. Les investissements à effectuer ne seront jamais déraisonnables s'il s'agit d'un bon projet. On peut effectivement raser tout ce qui existe et construire une halle industrielle pour 30 millions de francs; ce ne serait pas du gaspillage.

Audition de M. Muller, conseiller administratif (6 février 2001)

M. Muller est accompagné de M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions.

Il rappelle que le contexte économique était tendu en 1997, lorsque la Ville a acquis cette parcelle; le coût initial de 24 millions a été ramené à un peu plus de 15 millions, prix en dessus de la moyenne, mais acceptable en raison de l'état bâti du terrain. A cette époque, la tendance était que les pouvoirs publics mettent des locaux à la disposition d'entreprises utilisant de nouvelles technologies. Après une évaluation effectuée par le Département cantonal de l'économie publique, il s'est révélé que la création d'une pépinière d'entreprises sur ce site n'était pas adéquate.

Un nombre significatif de petites et moyennes entreprises et d'artisans faisait alors valoir un besoin pressant de locaux. D'autre part, la Ville devait également répondre aux demandes de certains de ses services contraints de quitter les dépôts situés aux anciens abattoirs de la Praille. C'est ainsi que les pompiers se sont installés les premiers sur le site, pour en assurer la sécurité et éviter d'éventuelles actions de squat.

M. le conseiller administratif reconnaît que la Ville est loin d'obtenir les rendements locatifs souhaités et que, par rapport à l'idée de départ, le but visé n'est pas atteint. La motion M-106 donne l'occasion de réfléchir à un nouveau concept d'exploitation de cette zone industrielle. Il estime que de gros investissements seront nécessaires pour valoriser cette parcelle, évoque des démolitions partielles, n'exclut pas (solution avantageuse pour la Ville) l'octroi de droits de superficie aux entreprises qui prendraient en charge la construction de bâtiments.

M. Ruffieux indique que l'état locatif global est de 1 100 000 francs; la part des locaux loués représente 450 000 francs, celle des locaux occupés par les diffé-

rents services de la Ville 650 000 francs. Le montant des travaux effectués à ce jour s'élève à 1 million de francs. *Le rapporteur signale aux lecteurs/trices qu'il relate une audition qui a eu lieu en février 2001.*

A certains commissaires qui s'inquiètent de la présence de dépôts municipaux sur une parcelle dévolue à des activités industrielles et qui souhaitent le départ prochain de ces dépôts, M. Ruffieux signale que la mission qui avait été confiée au groupe de travail a été remplie, car le relogement des services constituait une priorité. Il rappelle aussi que la Ville avait eu l'intention de construire un grand cube afin de regrouper tout le matériel se trouvant dans les différents dépôts. Ce projet, qui figurait aux 12^e et 13^e programmes financiers quadriennaux, n'a jamais vu le jour, mais il serait peut-être opportun d'y repenser.

La commission décide ensuite d'auditionner le DEEAE, le DAEL et le DIP. Cette dernière audition n'aura pas lieu.

La commission reprendra le traitement de la motion M-106 à la mi-juin 2001, sous la présidence de M. Kaplun.

Audition de M. Martinelli, président de l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (AEASIS), de MM. Ichaso et Frattolillo, représentants de l'association (19 juin 2001)

Pour une bonne compréhension de la situation liée à cette audition, le rapporteur suggère la lecture du rapport de la commission des pétitions P-35 A (rapporteur M. Broggin) sur la pétition «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».

L'AEASIS a demandé à être auditionnée, car à ce jour (19 juin 2001) aucune solution de relogement vraiment satisfaisante n'a été trouvée pour les entreprises travaillant sur le site industriel de Sécheron. Une seule pourrait convenir: celle du site industriel de Châtelaine, constitué par les locaux de l'ancienne SIP. M. Martinelli en explique les avantages:

- la proximité et la facilité de communication entre Sécheron et Châtelaine pourraient atténuer le problème de délocalisation redouté par toutes les entreprises qui travaillent avec une clientèle de proximité;
- les bâtiments de Châtelaine peuvent être équipés (ou le sont déjà) d'une infrastructure industrielle apte à recevoir des activités qui comportent des machines lourdes (reliure, blanchisserie, fabrication d'hélices);
- la hauteur considérable des bâtiments permettrait également à certaines activités exigeant de grands espaces de s'y installer (création décors, chantiers navals);

- le réseau électrique à haut ampérage permettrait à certains artisans de faire fonctionner leurs fours (laboratoire de boulangerie);
- la présence actuelle d'activités artistiques à Châtelaïne prouve que cet espace pourrait convenir aux compagnies d'artistes exerçant à Sécheron.

Le président de l'AEASIS répond à différentes questions et précise que:

- l'information liée à la disponibilité des locaux de la SIP provient de la GIM qui fait partie du groupe de travail chargé de trouver des solutions pour le relogement des entreprises situées à Sécheron;
- les entreprises désirant être relogées sont avant tout des PME; par rapport aux autres solutions de relogement (par exemple le Lignon), celle de la SIP est la moins mauvaise;
- il est faux de prétendre que les loyers de Sécheron sont bas; ils correspondent au prix du marché (de 150 à 200 francs pour la période 1990-1995), prix que les entreprises sont prêtes à payer;
- il reste, concernant ce relogement aux Charmilles, des paramètres techniques à analyser de plus près.

Le rapporteur rappelle que la commission des pétitions recommandait au Conseil administratif «d'examiner la possibilité de replacer les occupants actuels de Sécheron dans les infrastructures municipales existantes».

Audition de M^{me} S. Lin, cheffe du Service du plan directeur au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) (19 juin 2001)

M^{me} Lin présente une information générale sur la politique d'aménagement en matière de zones industrielles. L'ensemble des dispositifs d'accueil comprend les zones industrielles urbaines, les sites à dominante tertiaire et les activités des ONG. Les infrastructures qui alimentent ces activités, telles que les réseaux ferroviaires, sont valorisées. Les zones industrielles de la Ville de Genève comprennent Sécheron, Tavano, la SIP, les Tulipiers et la Praille. Le projet du plan directeur prévoit notamment le maintien des activités de production dans les zones industrielles. Le prix des terrains des zones périphériques doit être maintenu abordable et stable. Il est nécessaire d'accroître l'attractivité de ces zones en améliorant leur desserte et en y intégrant la notion de paysage. Une légère ouverture est envisageable sur les possibilités de réaffectation des zones industrielles. Par ailleurs, la gestion et le réaménagement des zones industrielles urbaines, confrontées au départ de leurs activités traditionnelles, doivent prévoir une planification fixant l'affectation et l'image futures de ces sites dans un milieu à haute valorisation. Il faut tirer parti des emplacements stratégiques pour privilégier l'implantation d'entreprises de haute technologie et de grands équipements collectifs. Il

convient de relever que la situation a évolué et que la demande a changé par rapport au moment où le projet du plan directeur cantonal a été élaboré. Aujourd'hui, les zones industrielles ont tendance à se remplir.

La représentante du DAEL signale qu'elle n'est pas confrontée à la gestion des zones industrielles, qui est du ressort de la FIPA. Les limites relatives à l'occupation de ces zones sont fixées par la loi: seules les activités de production peuvent être exercées en zone industrielle. Ces activités comprennent aujourd'hui l'industrie software ainsi qu'une importante part d'administration.

Un commissaire précise qu'il convient d'entendre sous le terme «production» toute construction industrielle, artisanale ou ferroviaire; la construction de décors en fait donc partie.

A une question concernant la décision d'affectation des terrains de la SIP, M^{me} Lin répond que la Ville de Genève en est propriétaire, c'est donc elle qui gère son affectation.

Le problème consiste à savoir s'il est possible d'installer des services de l'administration municipale dans une zone industrielle, s'interroge alors un commissaire.

Audition de M. P. Moeschinger, directeur de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), et de M. J.-C. Magnin, directeur à la Direction des affaires économiques du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEAE) (3 juillet 2001)

M. Magnin fait d'emblée connaître son intérêt pour la motion M-106, dans la mesure où lui et son collègue de la FTI sont préoccupés par le relogement des artisans et des entreprises qui travaillent actuellement sur le site de Sécheron. Il pense que 80% de ces entreprises pourraient s'installer à Châtelaine. M. Moeschinger rend attentif au mélange d'activités sur un même lieu. Il est préférable d'avoir des entreprises qui ont un but commun, un même type d'activité.

Le directeur des affaires économiques explique ensuite la différence entre un incubateur d'entreprises, qu'il compare à une maternité (établissement hospitalier), et une pépinière d'entreprises, qu'il assimile à une garderie. L'incubateur comprend des sociétés qui ne sont pas encore créées; elles quitteront l'incubateur une fois créées. Dans la pépinière d'entreprises, on trouve des sociétés existantes, qui se regroupent pour pouvoir bénéficier de services administratifs communs. Il n'y a pas de limite de temps pour rester dans la pépinière. En général, les entreprises la quittent quand elles se développent, qu'elles ont besoin de locaux plus spacieux et moins d'intérêt à partager des services administratifs communs.

Il signale aux membres de la commission l'existence d'une pépinière d'entreprises sur la commune de Versoix dans les bâtiments occupés précédemment par Union Carbide; elle est gérée par une fondation.

M. Moeschinger confirme les propos de M^{me} Lin en ce qui concerne l'installation d'une troupe de théâtre ou de danse sur une zone industrielle: ce n'est pas possible. En revanche, un atelier de construction de décors pourrait être admis, car il est assimilé à une activité de type artisanal. Il ajoute que les zones industrielles de la FTI ont un cadre juridique clair et qu'il faut veiller à ce qu'il soit appliqué correctement.

Répondant à une question d'une commissaire il précise que dans une pépinière d'entreprises les bâtiments sont déjà construits, alors que dans une zone industrielle ce sont généralement des terrains nus qui sont mis à disposition, en prévision de la construction de bâtiments industriels.

A une question concernant l'aide financière au déménagement des artisans et entreprises travaillant à Sécheron, M. Magnin estime que la question devra être résolue par la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, car c'est elle qui est propriétaire de ce terrain.

La commission décide d'auditionner le Conseil administratif de Versoix et, pour la deuxième fois, le Conseil administratif de la ville de Genève, en la personne de M. C. Ferrazino

Audition de M. C. Ferrazino, conseiller administratif (28 août 2001)

M. C. Ferrazino est accompagné de M. Court, chef du Service des bâtiments, et de M. Macherel, chef du Service de l'énergie.

Le président de la commission l'informe que son audition a été demandée pour qu'il fasse connaître son avis du point de vue technique sur les terrains de la SIP.

M. le conseiller administratif indique qu'il a effectué une visite du site avec ses collaborateurs pour se rendre compte de l'état des lieux. Il informe la commission que des locaux ont été libérés et remis en état pour abriter l'activité des bibliobus; ces derniers doivent rapidement quitter le boulevard Carl-Vogt, car les émanations de gaz mettent en danger la santé des employés. Il déclare que la société Virgo qui occupe 2600 m² (dont seuls 700 font l'objet d'un bail) quittera les lieux à la fin de cette année (fin 2001) et que la Ville avait demandé une résiliation en bonne et due forme. Les artisans et les entreprises qui doivent quitter le site de Sécheron ont pensé que la libération de ces locaux pourrait constituer une solution de relogement pour leurs activités.

Une estimation des travaux d'urgence fait apparaître les coûts suivants:

remise en état de la toiture	env. 2,5 millions
remise en état du chauffage	env. 1,0 million
réfection totale des installations électriques	env. <u>1,0 million</u>
total	env. 4,5 millions

Ce montant estimé à 4,5 millions ne tient compte ni de la nécessaire intervention contre la carbonatation ni des aménagements intérieurs.

Est-il raisonnable de parler de rénovation des bâtiments ou vaut-il mieux démolir et construire de nouveaux bâtiments qui répondraient aux exigences de sécurité? M. Ferrazino estime qu'il faut vraiment se poser cette question. Il considère que le site est mal utilisé; il conviendrait de faire une étude d'aménagement et procéder par étapes. Les bâtiments hors de la «cathédrale» datant des années 50, le résultat d'une rénovation serait peu compatible avec la notion de développement durable. La situation est délicate, car, s'il apparaît plus judicieux d'avancer progressivement, le Conseil municipal, lui, a signifié sa volonté de reloger les artisans et entreprises de Sécheron: il faut donc procéder rapidement. Il n'est de toute manière pas pensable, à l'heure actuelle, de laisser les locaux en l'état.

Des commissaires déplorent la présence de dépôts municipaux, notamment l'installation récente des bibliobus. Un autre souligne la négligence du Conseil administratif dans le traitement de ce dossier; il désapprouve l'idée d'investir plusieurs millions alors qu'il n'existe aucun projet sérieux. Le relogement d'entreprises en difficulté dont il est question n'est qu'une «solution sparadrap»; elle ne répond en rien aux attentes que le Conseil municipal avait lorsqu'il a voté le crédit destiné à l'achat de cette parcelle. Il se demande s'il ne faudrait pas revoir complètement le concept de cette zone; on pourrait y envisager de la mixité et introduire des concepts énergétiques de développement durable.

M. Ferrazino répond que l'existence de dépôts municipaux sur le site n'est pas une fatalité. Dans le cas des bibliobus, il a fallu faire face à une urgence, il s'agit d'une solution provisoire. Il convient volontiers qu'il faut s'en tenir au principe de l'affectation aux activités industrielles, mais il relève que la Ville a besoin de dépôts; elle pourrait envisager d'en construire sur des terrains dont elle est propriétaire et qui sont situés en dehors du territoire communal.

En ce qui concerne la mixité des activités, M. le conseiller administratif s'y déclare favorable quand il s'agit de grandes surfaces, par exemple la zone industrielle de Meyrin-Satigny; il considère que la parcelle de Châtelaine n'est pas assez étendue pour qu'on envisage l'installation de magasins ou d'autres commerces.

M. Court indique que les travaux évoqués concernant la toiture peuvent être réalisés en trois ou quatre mois; en ce qui concerne le chauffage et l'électricité, ce sera plus long. Il précise que les dépôts sont inutilisables pour des ateliers, car il s'agit de locaux borgnes. M. Macherel ajoute qu'il est impossible, dans l'état actuel, d'élaborer un concept énergétique.

Un commissaire demande s'il est imaginable de démolir tout ce qui existe et de construire ensuite des locaux très bon marché. M. Ferrazino répond qu'on ne peut pas toucher ce qu'on appelle «la cathédrale» qui fait partie du patrimoine industriel, mais qu'on peut envisager de démolir les locaux annexes.

Audition de M. Schneckenburger, maire de Versoix (29 août 2001)

M. le maire de Versoix explique qu'en 1993-1994 Union Carbide a décidé de quitter la commune, libérant ainsi 3000 m² de bâtiment industriel. Ils resteront vides pendant près de trois ans. La commune s'intéresse alors à ce site dans le but de le louer à des artisans. L'immeuble, qui comprend des bureaux et des surfaces industrielles, a l'avantage d'être facilement modulable. Se constitue alors la Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerces (FIVEAC), qui achète l'immeuble pour 5,5 millions de francs. Près de 90 à 95% de la surface totale a été loué ce qui a permis de payer les intérêts ainsi qu'un petit amortissement. Une vingtaine d'entreprises sont ainsi restées sur le territoire communal, ce qui représente 80-100 emplois. Le prix des loyers s'est situé entre 160 et 190 francs le m². Une pépinière d'entreprises a été lancée en retenant 10 projets. Ce sont finalement 4-5 entreprises qui ont démarré.

Après six ans d'activités, M. Schneckenburger considère qu'il s'agit d'un succès: le tissu économique communal a pu être préservé, l'emploi maintenu, l'expérience est très enrichissante. Il relève cependant que les frais financiers de la FIVEAC n'ont pas permis de soutenir durablement la pépinière.

En réponse aux questions des commissaires, il indique encore:

- que la commune n'a pas eu à faire d'investissements pour la rénovation de l'immeuble – quelques parois ont été modifiées et l'air climatisé installé;
- que, si des entreprises de haute technologie ne sont pas présentes, c'est que le marché en a décidé ainsi; par ailleurs, l'objectif était de regrouper des artisans et des petites industries;
- qu'il existe dans le budget de la commune une ligne «soutien à l'économie versoisienne» à hauteur de 35 000 francs; elle est destinée à financer les mandats de création d'entreprises;
- que la FIVEAC a financé la création d'un annuaire communal qui connaît un grand succès.

Discussion de la commission (7 novembre 2001)

Il apparaît lors de la discussion finale que deux débats se superposent: d'une part, l'avenir global de la zone Industrielle de Châtelaine (but de la motion M-106) et, d'autre part, le relogement des entreprises et artisans de Sécheron avec pour implication des travaux à effectuer rapidement et cela à hauteur de plusieurs millions.

Le PDC remarque que la Ville a donné un mauvais exemple en ce qui concerne le respect des zones existantes. Il voit un intérêt dans cette motion, car elle met en avant le concept de pépinière d'entreprises et il est important de soutenir les entreprises qui démarrent. Il insiste également sur le relogement nécessaire des services de la Ville qui sont situés à Châtelaine. En ce qui concerne l'arrivée éventuelle des artisans et entreprises de Sécheron, il conviendrait d'effectuer une pondération entre ce que cela rapportera à la Ville en termes de loyers et ce qu'il faudra investir en travaux pour permettre cette installation.

Le groupe radical soutiendra la motion. Il suggère de tout raser et reconstruire, car les locaux sont inutilisables en l'état.

Le groupe socialiste approuve l'idée de base avancée par la motion. Il estime cependant que c'est au Conseil administratif de faire des propositions concernant l'avenir de ce site, sa promotion et sa gestion. Ce sera ensuite au Conseil municipal de décider, de fixer les limites des investissements envisagés, mais il faudra de toute évidence respecter les zones telles qu'elles sont définies par la loi cantonale. Si les socialistes reconnaissent la nécessité de reloger les entreprises situées à Sécheron, ils n'ont pas d'option arrêtée en ce qui concerne la rénovation ou la démolition/reconstruction des locaux, dont l'état actuel est inadéquat pour l'accueil d'activités industrielles ou artisanales. Ils estiment en outre que l'Etat devrait participer financièrement aux frais occasionnés par ce transfert de Sécheron à Châtelaine.

Les Verts espèrent que cette motion réveillera le Conseil administratif. Ils sont très déçus de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant; il n'y a pas de projet; la pépinière d'entreprises n'existe pas; le Conseil municipal a été floué sur ce dossier. L'installation éventuelle des entrepreneurs et artisans de Sécheron arrive paradoxalement à point nommé pour relancer une discussion sur l'avenir de la zone industrielle de Châtelaine. A propos de ce relogement qu'ils considèrent comme une solution transitoire, les écologistes estiment, eux aussi, que l'Etat devra apporter une aide financière. Ils rappellent que le débat sur ce transfert ne doit pas occulter le but de la motion M-106, c'est-à-dire le long terme, à savoir le réaménagement de cette zone industrielle. Dans cette optique, la démolition/reconstruction est envisageable.

Les libéraux signalent qu'ils s'étaient opposés au projet initial en raison de son coût et de son ambiguïté et qu'on se trouve maintenant face à un gaspillage

monumental des fonds publics. S'il existait une option claire et définie concernant cette zone industrielle, le Conseil municipal ne se trouverait pas pris au piège par ces entreprises contraintes par l'Etat, via la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, de quitter Sécheron. Si on souhaite les accueillir dans des conditions décentes, il faudra entreprendre des travaux coûteux; si on décide de tout démolir, on se retrouvera hors délais. La question est de savoir si on veut avoir en ville de Genève des terrains médiocrement équipés pour loger des entreprises n'ayant pas suffisamment de moyens.

Le groupe AdG/SI pense que le Conseil administratif doit définir sa politique concernant les locaux de la SIP et déposera un amendement dans ce sens. Il estime cependant qu'il faut prendre en compte maintenant les demandes émises par les entreprises qui souhaitent conserver leur clientèle. Le choix se pose de la manière suivante: conserver les petites entreprises en ville de Genève ou les condamner à disparaître.

Amendements et votes

Plusieurs amendements seront déposés à l'issue de la discussion par les groupes DC, AdG/SI et Verts; ils seront modifiés et complétés dans un état d'esprit très constructif qui témoigne de l'intérêt qu'a suscité l'étude de la motion M-106.

Amendement modifiant la 1^{re} invite:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à redéfinir clairement d'ici au 30 juin 2002 sa politique concernant les locaux de la SIP, soit en particulier: les objectifs en matière de création et/ou d'installation d'entreprises sur ces terrains et dans ces locaux, les travaux, transformations et/ou démolition/reconstruction des locaux et leur affectation, ainsi que les coûts de l'ensemble de ces opérations.

Amendement accepté à l'unanimité.

Amendement complétant la 1^{re} invite ci-dessus:

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à définir un concept de centre pour petites entreprises, industrielles et artisanales, existantes ou en création. L'hypothèse visant à prévoir une partie du centre pour une pépinière d'entreprises est à inclure dans l'étude.

Amendement accepté à l'unanimité moins 1 voix AdG/TP.

Amendement proposant une invite supplémentaire:

Lors du réaménagement de la zone industrielle de Châtelaine en vue d'y installer une pépinière d'entreprises, un concept énergétique répondant aux critères de développement durable devra être élaboré.

Amendement accepté à l'unanimité.

Amendement proposant une invite supplémentaire:

Tant pour l'étude du concept de centre que pour celle de sa gestion, le Conseil administratif prendra l'avis de la FTI (Fondation pour les terrains industriels de Genève).

Amendement refusé: oui 2 DC; non 4 AdG; abstention 2 S, 2 R, 3 L, 2 Ve

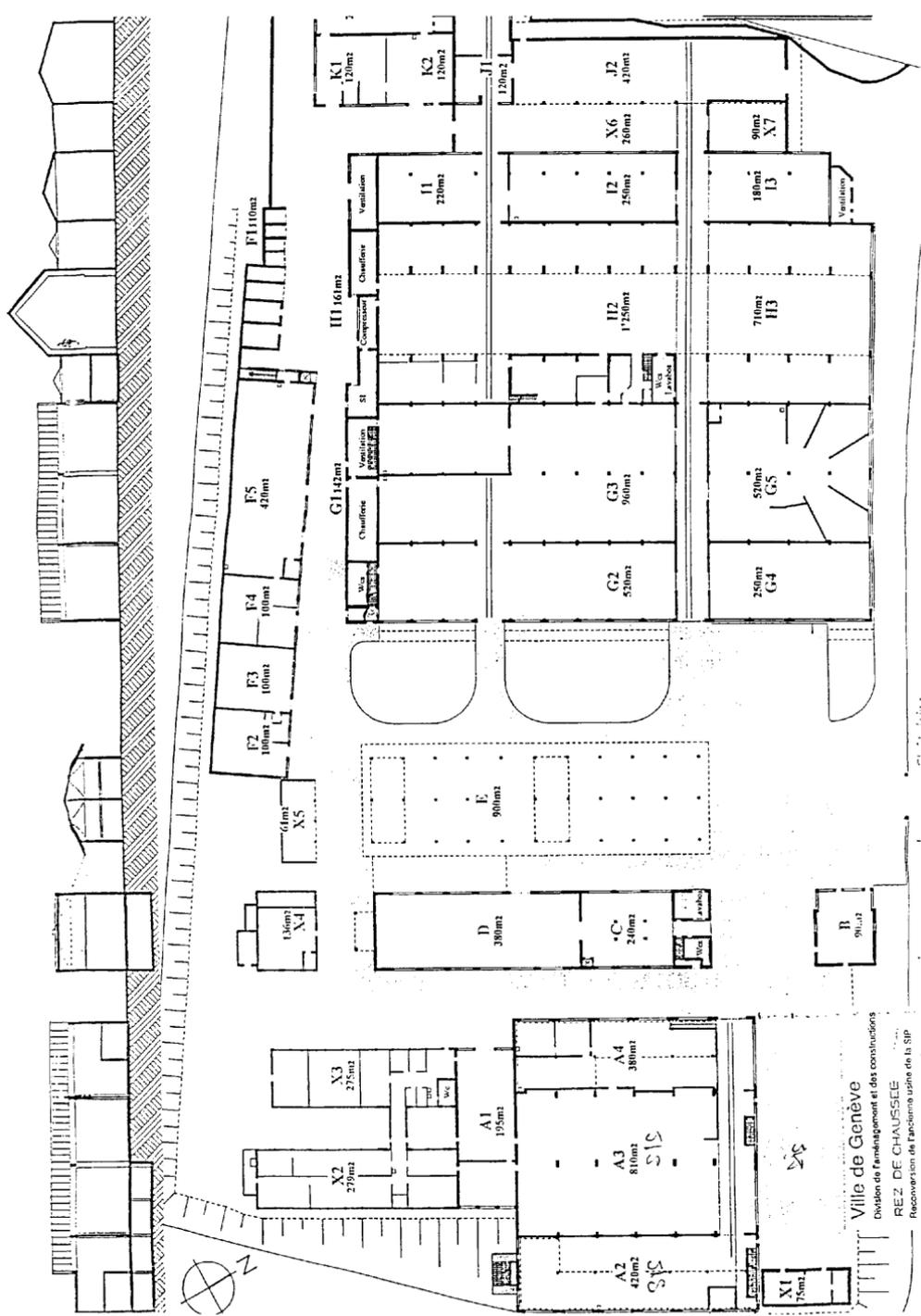
Au vote final, la motion M-106 amendée est acceptée l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à redéfinir clairement d'ici au 30 juin 2002 sa politique concernant les locaux de la SIP, soit en particulier: les objectifs en matière de création et/ou d'installation d'entreprises sur ces terrains et dans ces locaux, les travaux, transformations et/ou démolition/reconstruction des locaux et leur affectation, ainsi que les coûts de l'ensemble de ces opérations;
- à définir un concept de centre pour petites entreprises, industrielles et artisanales, existantes ou en création. L'hypothèse visant à prévoir une partie du centre pour une pépinière d'entreprises est à inclure dans l'étude;
- à faire une proposition de gestion, déléguée ou autonome, de la future pépinière d'entreprises;
- à examiner toute proposition de relogement des activités propres de la Ville de Genève sises dans les anciens locaux de la SIP;
- lors du réaménagement de la zone industrielle de Châtelaine en vue d'y installer une pépinière d'entreprises, un concept énergétique répondant aux critères de développement durable devra être élaboré.

- Annexes:*
- liste des locataires et des services municipaux présents sur le site;
 - note relative aux grandes halles de la ZIC (cf. audition de M. Ferrazino);
 - liste des activités sur le site FIVEAC Versoix.



Ville de Genève
 Division de l'aménagement et des constructions
 REZ DE CHAUSSEE
 Reconstruction de l'ancien auge de la SIP

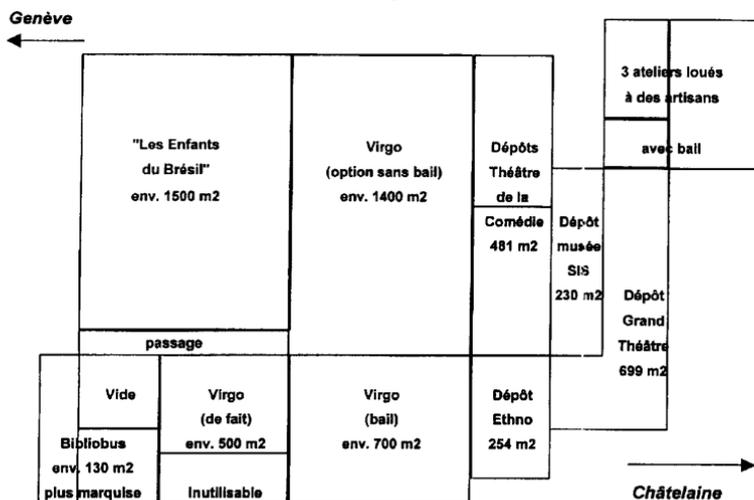
Immeuble	Référence	Étage	Local	Locataire	Activité
Châtelaïne 43 - bât. A	1510.00.002.13	rez	Arcade commerciale	Z-Z OUTILLAGES Zwahlen Théo & Zeier	vente
Châtelaïne 43 - bât. A	1510.01.001.11	1er	Bureaux	VG / DIVISION DES CONSTRUCTIONS	
Châtelaïne 43 - bât. A	1510.02.001.11	2ème	Bureau dans combles	WEBER & VAUCHER Nicole & Alexandre	architecture
Châtelaïne 43 - bât. A	1510.61.001.12	1er s/s	Dépôts	Vacant	
Châtelaïne 43 - bât. B	1511.00.001.11	rez	Cafétéria S.I.S.	VG / SERV. D'INCENDIE & SECOURS	S.I.S.
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.00.001.11	rez	Halle industrielle	VG / SERV. D'INCENDIE & SECOURS	S.I.S.
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.00.007.11	rez/1er	Atelier artisanal duplex	ASSOCIATION LES Z'ATELIERS	menuiserie, ébénisterie, céramique, sérigraphie, photographie, graphisme, imprimerie
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.01.002.11	1er	Bureaux s/mezzanine	Jacques PENA	architecture
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.01.006.11	1er	Atelier artisanal s/mezzanine	CHABERT, LINDER, VON DURING, SUAR	architecture
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.61.001.11	1er s/s	Dépôt	VG / SERV. D'INCENDIE & SECOURS	
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.61.006.11	1er s/s	Dépôt	VG / SERVICE DES SPORTS	
Châtelaïne 43 - bât. C	1512.61.010.11	1er s/s	Dépôt	VG / SERVICE DES SPORTS	
Châtelaïne 43 - bât. D	1513.00.001.11	rez	Atelier artisanal	POLONI, BONVIN & ZERMATTEN Carlo	photographies, plasticiens
Châtelaïne 43 - bât. D	1513.00.002.11	rez	Atelier	VG / ESPACES VERTS & ENV (SEVE)	
Châtelaïne 43 - bât. E	1514.00.002.11	rez	Atelier artisanal	MUMENTHALER, BLANCHET & NAEF	peinture, photos, sculpture, décoration

Immeuble	Référence	Étage	Local	Locataire	Activité
Châtelaine 43 - bât E	1514.00.003.11	rez	Atelier	VG / DIVISION AMENAGEMENT & CONS.	
Châtelaine 43 - bât E	1514.00.004.11	rez	Atelier	VG / OPERATIONS FONCIERES	
Châtelaine 43 - bât E	1514.00.005.15	rez	Atelier industriel et artisanal	BECK & BURKARDT Olivier et Jacques	menuiserie
Châtelaine 43 - bât E	1514.01.001.11	1er	Atelier artisanal	BMV-BURI, MORAND, VAUCHER ADR s.	architecture
Châtelaine 43 - bât E	1514.61.003.11	1er s/s	Dépôt - cave	Béatrice NAEF	
Châtelaine 43 - bât E	1514.61.004.11	1er s/s	Dépôt - cave	BMV-BURI, MORAND, VAUCHER ADR s.	
Châtelaine 43 - bât F	1515.00.007.11	rez	Espace couvert	VG / ESPACES VERTS & ENV (SEVE)	
Châtelaine 43 - bât F	1515.00.008.11	rez	Espace couvert	VG / MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	
Châtelaine 43 - bât F	1515.00.009.11	rez	Espace couvert	VG / DIVISION AMENAGEMENT & CONS.	
Châtelaine 43 - bât F	1515.00.010.11	rez	Espace couvert	VG / MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE	
Châtelaine 43 - bât G	1516.00.001.11	rez	Atelier artisanal	ACELECTRO SARL	électricité
Châtelaine 43 - bât G	1516.00.003.11	rez	Atelier artisanal	CURCHOD FILS SA	plomberie
Châtelaine 43 - bât G	1516.00.006.11	rez	Atelier artisanal	Toni EL-HABER	menuiserie, ébénisterie
Châtelaine 43 - bât G	1516.00.008.11	rez	Atelier artisanal	A.D.O. ATELIER DES OUADES	menuiserie, charpente
Châtelaine 43 - bât G	1516.00.011.11	rez	Dépôt	Serge Cheval ATELIER 022	

Immeuble	Référence	Etage	Local	Locataire	Activité
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.00.012.11	rez	Deux abris	Serge Cheval ATELIER 022	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.00.014.11	rez	Dépôt	Jean-Jacques TAUXE	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.00.015.11	rez	Dépôt couvert	SIMIAN, FISCH & LALOU	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.61.001.11	1er s/s	Dépôt	CURCHOD FILS SA	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.61.002.11	1er s/s	Dépôt	A.D.O. ATELIER DES OUJATES	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.61.003.11	1er s/s	Dépôt	HEUDORF JACQUES - FUN DAYS	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.61.004.11	1er s/s	Dépôt	Eric MEUWLY	
Châtelaïne 43 - bât. G	1516.61.007.11	1er s/s	Dépôt	ASSOCIATION REALISE	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.301.12	rez	Bureaux, ateliers & sanitaires	Vacant	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.401.11	rez	Cathédrale - grd halle nord	VIRGO MANUFACTURING SA	Transformation des plastiques
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.602.11	rez	Atelier	VG / MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.604.11	rez	Dépôt	FONDATION D'ART DRAMATIQUE CO	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.701.11	rez	Dépôt	FONDATION DU GRAND THEATRE	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.703.11	rez	Atelier	VG / PROTECTION CIVILE	
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.803.11	rez	Atelier artisanal	Lukas GROGG	sculpture, moulage
Châtelaïne 43 - bât. H	1517.00.804.11	rez	Atelier artisanal	Serge Cheval ATELIER 022	décoration publicitaire

Immeuble	Référence	Etage	Local	Locataire	Activité
Château 43 - bât. H	1517.00.806.11	rez	Atelier artisanal	SIMIAN, FISCH & LALOU	architecture

Notes relatives aux grandes halles de la ZIC



Décompte des surfaces :	Bibliobus	130 m2
	vide	130 m2
	"Les Enfants du Brésil"	1500 m2
	Virgo (bail)	700 m2
	Virgo (option sans bail)	1400 m2
	Virgo (occupation de fait)	500 m2
	total 1	4360 m2
	dépôt Ethnographie	254 m2
	dépôt Théâtre de la Comédie	481 m2
	dépôt Grand-Théâtre	699 m2
	dépôt Musée SIS	230 m2
Remarques :	total 2	1664 m2

- Ces bâtiments nécessitent une remise en état des toitures (supprimer l'amiante, refaire l'étanchéité, poser une isolation thermique, remplacement des verrières, etc...)
- Certaines parties du bâtiment sont fortement attaquées par la carbonatation, en particulier les colonnes et les porteurs. Les installations de manutention sont inutilisables.
- Les installations de production et de distribution du chauffage sont entièrement à refaire.
- Les installations électriques (alimentation 18'000 Volts et distribution basse tension) sont entièrement à refaire et il faut introduire des comptages séparés.
- La parcelle est en réseau unitaire et doit être mise en conformité (séparation des eaux usées et des eaux pluviales).
- Le bâtiment ci-dessus ne possède qu'un petit bloc sanitaire (3 WC)
- Tous ces travaux avaient été mentionnés et estimés à plus de 7 millions (valeur 1996) dans le rapport du 15.10.96 à l'intention de la Commission des finances du CM (vote en juin 97)
- Tous les locaux attribués par le Conseil Administratif à des services de la Ville comme dépôts ne sont ni chauffés, ni isolés et sans jour naturel pour la plupart, donc inutilisables comme ateliers.

25, rte de Suisse
1290 Versoix
Tél. 022 755.21.21
Fax 022 755.48.92

FIVEAC
FONDATION
COMMUNALE
VERSOIX

Agence matrimoniale

Logopédistes

Atelier d'architecture

Promotion de films

Bureau fiduciaire

Dépôt privé

Paramédical

Consultant

Musique sur informatique

Place de parc privée

Psychotérapeute

Conditionnement de médicaments

Développement d'appareils avec micro-ondes

Architecte

Concierge

Frigoriste et climatisation

Développement de systèmes électromagnétiques

Commerce de matériels médicaux

Import-export avec l'Inde

Ingénieur

Informatique

Médecins

Psychotérapeutes

Graphiste

Informatique

Informatique

Commerce de matériels de connectiques informatiques

4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 800 000 francs destiné à la remise en conformité des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, situé avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune de Genève - Petit-Saconnex (PR-173 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Linda de Coulon.

Le 4 décembre 2001, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-173 du Conseil administratif pour étude à la commission des travaux.

La commission l'a traitée, sous la présidence de M. Alain Dupraz, au cours de sa séance du 12 décembre 2001.

M^{me} Guenevere Paychère a tenu le procès-verbal de cette séance avec son efficacité habituelle.

1. Préambule

Il s'agit de reloger certains artisans qui occupent à l'heure actuelle les bâtiments des anciens ateliers de Sécheron afin de permettre la réalisation du projet du nouvel aménagement des lieux (installation de Serono).

Dans ce but, la Ville de Genève propose de mettre à disposition une partie des locaux des anciens bâtiments de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) acquis par la Ville en 1998.

Afin d'en assurer une exploitation normale et confortable ainsi qu'une mise en conformité avec les normes de sécurité actuellement en vigueur, il convient d'entreprendre les travaux faisant l'objet de la demande de crédit actuelle.

La situation de ces locaux, leurs caractéristiques et le détail des travaux envisagés sont largement décrits dans la proposition PR-173 à laquelle il convient de se référer.

2. Auditions

Les personnes suivantes ont présenté la proposition à la commission des travaux:

¹ Proposition, 3100.

- M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions;
- M. Bernard Court, chef du Service des bâtiments;
- M. Jean-Claude Bontempo, collaborateur au Service des bâtiments;
- M. Gennaro Miele, collaborateur au Service de l'énergie;
- M. Pierre Antoine Rieben, architecte mandaté.

Pour faciliter la lecture du rapport, les éléments tels qu'ils ressortent de la proposition elle-même ainsi que de l'exposé du projet par les représentants du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont regroupés par thème.

Situation et nature des bâtiments

Le complexe industriel existant (anciens locaux de la SIP) est actuellement désigné par le terme «zone industrielle de Châtelaine» (ZIC). Il comprend une dizaine de bâtiments de dimensions et de hauteurs diverses situés sur une parcelle de 22 862 m². Celle-ci est bordée par l'avenue de Châtelaine et le chemin des Sports.

Il s'agit pour le moment d'aménager une partie des locaux du bâtiment principal. La halle centrale, désignée ci-dessous par le terme «cathédrale», n'est pas visée par la proposition. Seules les surfaces autour de la cathédrale sont aménagées. L'octroi du crédit permettra, dans un premier temps, la mise à disposition d'une surface utile de 2300 m².

Occupants actuels des locaux à rénover

C'est en fait le prochain départ des locataires actuels de la ZIC qui offre cette opportunité de relogement. La société Virgo va quitter les lieux le 31 décembre 2001, alors que l'ultime locataire, Enfants du Brésil, s'en va au mois de mars 2002.

Candidats au relogement

La Ville n'a pas voulu s'engager à leur égard tant que le Conseil municipal n'a pas voté le crédit.

La liste des candidats intéressés par les locaux de la ZIC représente une trentaine d'artisans, actuellement locataires du site de Sécheron.

Pour répondre à ces demandes, 3000 m² seraient nécessaires.

Urgence: coordination entre travaux et déménagement

Pour permettre l'installation à temps des artisans qui doivent quitter incassamment leurs locaux de Sécheron, il convient d'entreprendre les travaux au plus tôt, c'est-à-dire au mois de février 2002 déjà.

Système de chauffage

Les chaudières du bâtiment principal sont très vétustes. Le système de chauffage est assuré par de vieux appareils à air chaud.

A été étudiée la possibilité de ne garder qu'une chaufferie et de créer une liaison hydraulique (cf. détails à la page 4 de la proposition).

L'on tentera d'assurer la chaleur à 15° avec des aérothermes (cette température étant jugée adéquate pour une affectation artisanale).

Est prévue une ventilation électrique en toiture des locaux sanitaires.

Les charges communes de chauffage se répartiront en fonction du taux d'utilisation de la surface.

Electricité

En ce qui concerne l'électricité, le transformateur à moyenne tension se trouvant sur place suffirait aux locataires potentiels tout en laissant encore une bonne marge de manœuvre par rapport à la puissance disponible.

Les emplacements seront munis d'un tableau électrique avec compteur individuel et chaque locataire sera lié par un contrat direct aux Services industriels de Genève.

En matière d'installations et d'introductions téléphoniques, la réfection à neuf du réseau Swisscom est prévue.

Réhabilitation de la cathédrale (non comprise dans la présente proposition)

Cette rénovation pose un certain nombre de problèmes techniques et de protection du patrimoine.

La cathédrale a en effet une hauteur de plafond très élevée et n'est pas isolée. Elle est entièrement recouverte de Scobalite, une fibre de verre jaunissant lorsqu'elle est exposée aux rayons UV.

Le lieu n'est pas adapté à l'exploitation d'industries légères. Toutes les installations électriques devraient être revues et il serait difficile d'y assurer une température adéquate sans consentir à des investissements disproportionnés. Il n'est en

effet pas envisageable de faire payer plus de 150 francs le m² aux artisans à qui ces lieux sont destinés.

Toutefois, des solutions existent. L'on pourrait installer des conteneurs pour l'administratif avec un système de radiateurs conventionnels.

Elle pourrait également convenir à l'exploitation d'une blanchisserie, par exemple, pour autant que les canalisations permettent l'évacuation de l'eau et des produits utilisés. D'autres idées sont encore émises.

Par ailleurs, selon les historiens, la cathédrale constitue un témoignage de valeur de la conception de l'industrie du début du siècle qu'il conviendrait de protéger.

En dépit des diverses contraintes précitées, la halle du bâtiment principal offre un potentiel de développement non négligeable.

Toxicité liée à la nature même des bâtiments et à leur précédente utilisation

Autrefois destinés à une industrie lourde, les locaux à aménager ne devraient pas présenter de toxicité particulière en raison de leur précédente exploitation, les huiles usagées s'évacuant facilement.

En revanche, les toitures sont constituées de plaques en Eternit à base d'amiante qui devront être remplacées par un matériau équivalent, mais non polluant.

Carbonatation

Les façades sont constituées de plots de ciment et béton qu'il sera nécessaire de traiter contre la carbonatation.

Durée

Bien que prévue à titre provisoire, cette installation pourrait durer au moins dix ans.

Coût

Il convient de s'en référer pour le détail au texte de la proposition (cf. pages 9 et 10 de la proposition PR-173).

Le directeur de la Division de l'aménagement et des constructions précise que, en ce qui concerne l'intérieur du bâtiment, les montants avancés constituent une estimation (l'emplacement précis des cloisons ou des séparations n'étant en

effet pas encore connu, celui-ci dépendant des besoins des futurs locataires) alors que, pour les travaux de base du bâtiment tels que le remplacement de la ferblanterie ou autres, il s'agit de coûts précis n'impliquant aucune réadaptation.

Gérance immobilière municipale (GIM)

Il incombera à ce service de gérer les contrats avec les artisans.

3. Conclusions et vote de la commission

En fait, la discussion en commission a été brève.

Chaque intervenant s'est exprimé en faveur de la proposition, en y apportant toutefois quelques bémols.

La solution proposée est apparue comme la plus favorable et la plus simple afin de permettre de débloquer le problème de l'occupation des locaux des anciens ateliers de Sécheron et de permettre enfin l'installation de Serono dans les plus brefs délais.

Elle assurera par ailleurs le maintien d'une pépinière d'entreprises en Ville de Genève, ce qui correspond bien au but poursuivi lors de l'acquisition de la parcelle de l'ancienne SIP pour un montant s'élevant à 14 millions de francs.

Chacun s'est plu à reconnaître la nécessité d'accepter la proposition. Cet aménagement ne devra néanmoins pas servir à l'installation d'un service municipal, mais devra favoriser principalement les artisans de Sécheron. Un commissaire regrette qu'une proposition plus globale, comprenant l'ensemble du lieu, n'ait pas été formulée.

Si l'urgence n'avait pas imposé une prise de décision rapide, il est vrai également que les commissaires auraient peut-être auditionné la GIM.

Dans l'idée d'un développement futur plus important du site, d'aucuns souhaitent une visite sur les lieux; celle-ci est d'ores et déjà projetée pour le printemps.

A l'issue de cette courte discussion, le crédit faisant l'objet de la proposition a été accepté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention libérale.

Le vote se décompose de la manière suivante: 12 voix pour (2 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 2 Ve, 2 R, 1 L, 2 AdG/TP) et 1 abstention (L).

Compte tenu de ce qui précède, la commission des travaux vous recommande d'accepter le projet d'arrêté ci-dessous, repris in extenso de la proposition du Conseil administratif.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 800 000 francs destiné à la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, situé avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune de Genève - Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 800 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 55 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Premier débat

Le président. Pour éviter toute équivoque, je signale à M^{mes} et MM. les conseillers que, concernant les rapports M-106 A et PR-173 A, nous procéderons à deux votes, l'un portant sur la motion M-106 amendée par la commission et l'autre sur l'arrêté de la proposition PR-173. Il est évident que la discussion concerne d'abord la motion M-106, mais celle-ci étant intrinsèquement liée à la proposition PR-173, il n'y a pas d'objection à ce que nous menions de front les deux débats. Nous procéderons néanmoins à deux votes tout à fait distincts.

M. Robert Pattaroni (DC). L'ordre du jour de notre séance de ce soir prévoit que nous traitons le rapport M-106 A, fort bien rédigé d'ailleurs, de M. Pierre

Losio, qui est également président de notre Conseil municipal. Ce genre de rapport permet à tout un chacun de savoir d'où nous sommes partis dans notre réflexion et où nous sommes arrivés; il est toujours très agréable de pouvoir travailler en se basant sur de tels documents.

Cela dit, notre parti se réjouit de l'évolution de cette problématique suite aux travaux de la commission des finances, mais il est clair que nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Je m'explique. Lorsque nous avons débattu dans cette enceinte de l'acquisition du site et des bâtiments de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), nous étions tous d'accord sur le fait qu'il devait être destiné à de petites et moyennes entreprises, à des artisans. A l'époque, il était de bon ton, sur tous les bancs, de parler de pépinière d'entreprises. Comme vous le savez, il s'agit de ces lieux où, grâce à une certaine infrastructure administrative, on permet à de petites et moyennes entreprises – surtout des petites – de se lancer en leur offrant un certain soutien, de façon qu'elles puissent grandir. Notre choix était donc tout à fait heureux.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons certes avancé, mais extrêmement lentement. Tout d'abord, comme toute commission qui se respecte, nous nous sommes rendus sur place et avons constaté la réalité *de visu*. D'immenses espaces ne sont pas bien utilisés, toute une série d'ateliers de services se trouvent sur ces lieux, donc il ne s'agit pas d'industries, et, malheureusement, de très grandes surfaces sont utilisées par des services de la municipalité. Cette situation n'a pas du tout plu à beaucoup d'entre nous.

Nous n'avons jamais imaginé acheter un tel site au prix où nous l'avons payé – 14 millions de francs au lieu de 11 millions, comme d'aucuns le voulaient – et ce pour y loger des services de l'administration! Nous étions d'autant plus choqués que, il n'y a pas très longtemps, l'un des conseillers administratifs, très vigoureux en matière de politique d'aménagement, quelque temps avant d'être élu parmi nous, avait déposé, en tant que député, une motion très «musclée» au Grand Conseil, demandant justement que l'Etat soit très sévère en matière d'utilisation des zones industrielles. C'était d'ailleurs une excellente motion; certains compagnons de lutte de ce conseiller administratif l'ont refusée, par exemple MM. Grobet, Meyll ou encore Godinat, donc des gens dont nous connaissons la ligne politique.

Cette motion disait notamment que les dérogations accordées dans les zones industrielles et artisanales pour l'exercice d'activités qui ne répondaient pas de manière évidente aux normes en vigueur dans celles-ci devaient être examinées. Il s'agissait de faire une analyse de la situation afin de savoir ce qu'il en était. Heureusement, dans un sens – mais vous comprendrez l'ironie de mes propos – le Grand Conseil, toujours prudent dans ce domaine, a biffé dans cette motion l'alinéa contenant cette demande, voulu notamment par le conseiller administratif

dont il est question ici et par ses camarades. Le Grand Conseil s'est limité à dire qu'il fallait traiter du problème des réserves de terrains et de locaux dont dispose l'Etat et connaître la politique en la matière.

Si nous adoptons la même mansuétude que le Grand Conseil, ce qui serait regrettable – bien que je sache que plusieurs membres de mon propre parti se sont rangés du côté des modérés quant à cette affaire – nous pourrions évidemment admettre que la Ville de Genève se permette d'installer, dans des locaux ou sur des surfaces achetées pour l'industrie, d'autres activités. Nous pouvons l'admettre, mais cela nous paraîtrait fort regrettable.

Aujourd'hui, des centaines de mètres carrés sont affectés à des activités certes honorables, telles que celles des pompiers ou encore des bibliothèques municipales. Il est clair que, si nous suivons la volonté dominante du Conseil municipal et les intentions, que je considère comme toujours valables, du magistrat dont je viens de parler quand il était jeune député, j'estime qu'il faut tout faire pour évacuer du site concerné les activités qui n'ont pas à s'y exercer, ce d'autant plus quand elles dépendent de la Ville de Genève. En effet, si nous donnons le mauvais exemple, comment pourrions-nous ensuite faire respecter la loi et ses principes à des particuliers qui auront tout loisir de nous rétorquer que la Ville n'a qu'à faire elle-même ce qu'elle enjoint aux autres de faire, avant de leur reprocher quoi que ce soit.

De toute façon, je le répète, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Il va de soi qu'il faudra une fois clarifier la situation concernant l'ensemble de la zone industrielle de Châtelaine (ZIC). Nous en avons demandé les plans au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et nous avons découvert avec surprise qu'il s'y trouve toutes sortes de zones: la zone industrielle, certes – et heureusement – mais aussi des zones de développement où l'on pourrait construire des logements, et même des zones vertes! Voilà un cas de plus où les autorités municipales se doivent d'avoir une intention très précise, découlant de ce que le Conseil municipal a voulu, pour préciser le statut de l'ensemble de ces parcelles.

Je vais aborder maintenant un autre point sur lequel nous ne reviendrons pas avec des amendements, parce que nous ne voulons pas y passer trop de temps. Vous avez pu lire dans le rapport M-106 A qu'il y a eu une discussion très positive en commission, certains amendements ayant été acceptés à une large majorité. Cependant, notre parti considère que bien des problèmes de la Ville devraient être traités dans un contexte d'ensemble. Tout ce qui a trait à l'activité industrielle que nous pouvons et que allons installer sur la parcelle dont traite la proposition que nous étudions à l'instant, nous pouvions en discuter et le décider d'entente avec l'Etat, c'est-à-dire avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), organisme spécialisé en la matière.

Je sais que, dans cette enceinte, quelle que soit l'orientation des uns et des autres, on n'aime pas collaborer avec l'Etat. Je comprends que, dans les cantons des Grisons, de Vaud ou de Berne, vu leur dimension, il est possible de résoudre des problèmes au niveau communal ou intercommunal sans se référer au Canton. Cependant, nous répétons ce soir, comme nous le disons souvent à propos du domaine social ou culturel, que, pour ce genre de problèmes, nous nous devons d'harmoniser au mieux notre politique particulière avec celle de l'Etat, surtout quand il s'agit de faire des économies. Cela ne signifie pas que nous lui accordons un droit d'ingérence dans nos affaires, mais que nous essayons de progresser de manière raisonnable. Cela dit, nous voterons bien sûr les conclusions du rapport M-106 A.

M. Daniel Sormani (S). La motion M-106, déposée par mes collègues du Parti libéral, était tout à fait opportune. En effet, même si cela a été dit dans le rapport et par le préopinant, j'insiste sur le fait que l'achat des terrains de la SIP était destiné en priorité à leur maintien en zone industrielle, afin que nous puissions y créer ce que souhaitait le Conseil municipal à cette époque, à savoir une pépinière d'entreprises. Malheureusement, force est de constater que cet objectif n'a pas du tout été atteint, pour différentes raisons.

C'est probablement surtout parce que, il faut bien s'en rendre compte, créer une pépinière d'entreprises est un métier. La volonté politique pour cela manque probablement. Il faut aussi tenir compte du fait que cette zone était gérée par deux départements de notre commune, à savoir le département des finances, par le biais de la Gérance immobilière municipale, et le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Par conséquent, il fallait d'abord coordonner les services des deux départements afin de créer une seule cellule pour s'occuper de ladite zone.

Suite à l'étude de la commission des finances, nous avons eu l'occasion de constater à diverses reprises, pour des cas concrets, que notre projet n'a pas du tout été réalisé, parce qu'il n'était pas possible de coordonner ces deux départements et qu'il aurait fallu créer une cellule spécialisée. Peut-être cela ne pouvait-il pas être réalisé directement par un service de l'administration mais par une entité externe, sous quelque forme que ce soit. Je le répète, il n'est pas facile de créer une pépinière d'entreprises, c'est une activité hautement spécialisée et il est nécessaire que des personnes formées pour cela en soient chargées, afin que nous puissions réaliser un tel projet et aller de l'avant. Or il existe dans ce pays, et même à Genève, des personnes compétentes dans ce domaine.

Je ne partage pas tout à fait l'avis de M. Pattaroni quand il dit qu'il faut tout centraliser au Canton, car je crois que la Ville et le Canton ont chacun leur spécifi-

cités. Cependant, nous pouvons au moins nous inspirer des expériences qui ont été faites par la FTI en matière de gestion des zones industrielles, même s'il ne s'agit pas des mêmes que celles dont la Ville de Genève est propriétaire. Je rappelle que la FTI gère des zones extérieures à la ville de Genève et qu'elle a une mission tout à fait particulière à remplir. Les zones situées à l'intérieur de la ville de Genève, elles, sont celles où se trouvaient autrefois les anciennes industries genevoises, puisque, à l'époque, la plupart d'entre elles étaient installées en ville. Je rappelle que, aujourd'hui encore, l'essentiel de la production industrielle du canton est concentré en ville de Genève, et non dans les zones industrielles extérieures. Sauf erreur de ma part, cela correspond environ aux deux tiers du revenu cantonal.

De ce fait, les anciennes zones industrielles en ville de Genève présentent certaines spécificités dont il faut tenir compte. Elles abritaient souvent d'anciennes industries lourdes qui ont fermé ou ont quitté la ville pour aller s'installer en périphérie. Par conséquent, il faut probablement mener une politique spécifique à leur sujet, et telle n'est pas celle de la FTI dans les zones industrielles externes.

Cela n'a pas été fait, et la motion M-106 nous donne l'occasion d'en parler ce soir. Je crois que le Conseil administratif serait bien inspiré de réfléchir à la question en fonction des différentes invites de ladite motion, et de faire au Conseil municipal des propositions pour la gestion de la ZIC dans un délai raisonnable, nonobstant la problématique que nous traiterons avec le rapport PR-173 A, c'est-à-dire la rénovation partielle des locaux de l'ancienne SIP, notamment pour accueillir les entreprises qui vont devoir quitter le site de Sécheron. Cette problématique vient s'ajouter à la motion M-106, en corollaire.

Je crois que nous devrions avoir un rapport du Conseil administratif au sujet de la ZIC. Il n'a pas été capable de le faire, et je crois quand même qu'il faut le dire, malgré tout le respect que nous devons au Conseil administratif, au précédent comme à l'actuel, puisque la gestion de cette zone par la Ville date de la précédente législature. Gérer une zone industrielle par l'intermédiaire de deux départements n'est pas possible, je le répète encore une fois; il fallait créer une entité spécifique au sein de l'administration ou de manière externe, ce dernier point étant à discuter.

Il s'agit non seulement de reloger les entreprises qui devront quitter le site de Sécheron – il y en a un certain nombre – mais également de dynamiser l'ancien site de la SIP, acheté à un prix assez élevé, dans le but de maintenir des zones industrielles dans notre ville. Contrairement à ce que certains disent, nous en avons besoin, et il existe une liste importante d'entreprises à la recherche de locaux; ce sont souvent de petites entreprises qui n'ont pas des moyens financiers importants et qui ne peuvent pas payer des loyers élevés. La Ville de Genève, ou une entité mandatée par elle, peut intervenir pour faciliter leur installation et leur

développement en ville, parce que nous avons besoin d'y maintenir des entreprises.

Nous attendons une réponse du Conseil administratif dans un délai raisonnable; un délai a été fixé dans la motion M-106, et nous espérons qu'il sera respecté ou en tout cas pas exagérément repoussé, de façon que nous puissions aller de l'avant dans cette problématique et faire les efforts nécessaires.

L'une des conditions de la défense des entreprises sur le territoire de la ville de Genève, donc aussi de la création d'emplois et du maintien de la masse fiscale, c'est d'abord de maintenir des infrastructures qui permettent aux entreprises de rester sur ledit territoire. Or il faut reconnaître que, depuis bientôt trente ans, nous ne faisons pas grand-chose pour que les entreprises restent à Genève. La plupart de celles qui restent sur le territoire du canton quittent néanmoins celui de la ville pour s'installer dans les communes suburbaines.

En termes de développement durable, ce n'est pas forcément une bonne solution, car, de ce fait, de nombreuses personnes habitant la ville font maintenant un trajet quotidien de plusieurs kilomètres en voiture pour se rendre à la campagne, où elles travaillent. Cela augmente les problèmes de transport, bien entendu. Nous n'avons pas réfléchi à cela; à l'époque, personne n'y avait pensé. Je crois donc, pour cette raison entre autres, que nous avons intérêt à maintenir des activités artisanales, industrielles et commerciales en ville de Genève.

Faisons maintenant le travail pour lequel la ZIC avait été achetée, de façon à répondre à la décision du Conseil municipal. Tous les groupes étaient décidés à acheter ces terrains, à l'époque, même si leurs avis divergeaient quelque peu sur le prix. Nous les avons payés cher, essayons de les rentabiliser valablement.

Je dirai encore quelques mots en ce qui concerne l'installation d'un certain nombre de services de l'administration sur cette zone. Je peux tout à fait comprendre qu'il se soit posé des problèmes de locaux pour des activités de certains services de la Ville de Genève. Cependant, je rappelle que la parcelle concernée se situe essentiellement en zone industrielle, et qu'il n'est donc pas légal d'y installer des services de l'administration ou d'autres activités. Je crois qu'il serait tout de même bienvenu que la Ville de Genève, la commune la plus importante de ce canton, puisqu'elle en abrite la moitié de la population, respecte la loi cantonale d'aménagement du territoire. Cette dernière prévoit un certain nombre de zones dans le canton, notamment les zones industrielles, créées spécifiquement pour ce type d'activités et non pour d'autres. En tant que commune et entité publique, il serait bon que nous respections la loi.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour répondre aux propos de M. Pattaroni qui, ce soir, a un sacré culot! Vous avez un

sacré culot, Monsieur Pattaroni, non pas de rappeler une motion que j'ai déposée comme député au Grand Conseil – puisque vous n'arriviez pas à me nommer, je le fais, soyons plus clairs – avec ma formation politique, l'Alliance de gauche, mais d'oublier de dire les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à déposer ladite motion. Permettez-moi de vous le rappeler, puisque votre mémoire semble vous faire défaut.

La raison en est que votre magistrat, c'est-à-dire le responsable, à l'époque, du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, M. Joye, menait une politique visant à brader la zone industrielle du canton sous prétexte d'y installer une prétendue mixité. Il s'agissait de faire construire des centres commerciaux sur telle ou telle zone industrielle du canton, y compris en ville de Genève. C'est pour réagir contre cette politique scandaleuse – sur laquelle je ne vous ai pas beaucoup entendu vous exprimer à l'époque, Monsieur Pattaroni – que j'ai été amené, avec ma formation politique, à dénoncer cette manière de faire et à rappeler qu'il fallait maintenir l'affectation première des zones industrielles.

Vous savez que, pour ma part, je suis chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville depuis le 1^{er} juin 1999; l'affectation de la zone industrielle de Châtelaine remonte à une période antérieure, et je ne peux qu'en déplorer, suite aux propos formulés tout à l'heure par M. Sormani, l'affectation actuelle.

Je dirai quant à moi que la Ville de Genève peut être fière, elle, d'avoir tout fait pour maintenir sa zone industrielle sur son territoire. C'est précisément parce que le Conseil administratif s'est battu pour cela qu'il est possible aujourd'hui de répondre favorablement à un projet comme celui de Serono. Vous savez très bien, Monsieur Pattaroni, que, si nous avons suivi la politique de votre magistrat M. Joye, cette zone industrielle n'existerait plus, car elle aurait déjà été déclassée. Je crois qu'il faut faire la part des choses, et vous avez voulu ironiser un peu trop facilement.

Permettez-moi de remettre le débat là où il doit se situer. Je dirai que je suis effectivement très attaché à l'affectation des zones industrielles, parce que, si nous n'en avons plus, nous serions obligés, dans un deuxième temps – c'est à cela que nous conduisait la politique de M. Joye – d'envisager des déclassements de terrains agricoles afin de créer de nouvelles zones industrielles pour remplacer celles que nous aurions bradées. Nous ne voulons pas de cela, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le répéter une nouvelle fois, Monsieur Pattaroni.

Vous avez également eu un sacré culot de laisser entendre que le Conseil administratif serait parmi ceux qui n'aiment pas collaborer avec l'Etat; moi, contrairement à vous, je ne fais pas de sous-entendus mais des affirmations. Votre magistrat actuel, M. Lamprecht, démocrate-chrétien – vous me direz que c'est le hasard des circonstances – n'a pas trouvé, à lui seul, de solution pour les artisans

du site de Sécheron. C'est le Conseil administratif de la Ville de Genève, dont vous prétendez qu'il n'aime pas collaborer avec l'Etat, qui a enlevé cette épine du pied du Canton, justement en proposant l'arrêté de la proposition PR-173 qui vous est soumis ce soir en vue de rénover les bâtiments de la zone industrielle de Châtelaine pour y abriter les différents artisans actuellement installés sur l'ancien site de Sécheron. Je ne sais pas où vous vouliez en venir, Monsieur Pattaroni, mais je tenais quand même à corriger un certain nombre de contre-vérités que vous avez formulées.

De notre côté, nous n'avons pas ménagé nos efforts et nous continuerons à le faire, afin que les engagements que nous avons pris, tant vis-à-vis de l'Etat que vis-à-vis de la société Serono, soient respectés selon les délais que nous nous sommes fixés. C'est la raison pour laquelle nous avons saisi le Conseil municipal du présent arrêté, pour être en mesure de mettre à la disposition des artisans du site de Sécheron les anciens locaux de la Société genevoise d'instruments de physique à la fin de l'année en cours.

Si vous votez ce soir cet arrêté, il nous sera possible de répondre non seulement à cette attente, mais également, en partie, à la motion M-106 que vous allez nous renvoyer. En effet, nous aurons ainsi réglé provisoirement, sur l'ancien site de la SIP, le sort du bâtiment principal, la «cathédrale», et de ses annexes. Comme je m'en suis expliqué en commission, il nous restera à régler le sort de ce site dans son ensemble quant à son aménagement.

Je rappelle ici, en séance plénière, ce que j'ai dit à certains d'entre vous en commission: pour ma part, il aurait été préférable, si nous n'avions pas été pressés comme nous le sommes actuellement, de mener une réflexion d'ensemble qui nous aurait amenés à envisager un aménagement par étape de la ZIC. En effet, il ne suffit pas de faire de beaux discours et de se dire que nous pourrions faire mieux que ce que nous faisons actuellement; je crois qu'il faut estimer quels bâtiments doivent être conservés, et lesquels nous pourrions démolir et rebâtir en vue de mieux répondre aux besoins des activités industrielles et artisanales d'aujourd'hui. Si nous avons eu le temps de mener à bien cette réflexion, nous aurions peut-être suivi une autre piste que celle où nous devons nous engager ce soir. Cependant, comme le rappelle M^{me} de Coulon dans le rapport PR-173 A, c'est l'urgence qui nous dicte l'affectation de la «cathédrale» et de ses annexes afin de répondre favorablement non seulement à une demande de la société Serono qui désire s'installer sur le site de Sécheron, mais également à celle des différents artisans qui occupent ce site et qui doivent déménager.

C'est la raison pour laquelle nous serons en tout cas très heureux de venir dire au Conseil municipal – comme il nous le demande en nous priant de respecter un délai fixé au mois de juin – quelle est la future affectation que nous réservons au reste du site de la ZIC.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Le 4 juin 1997, le Conseil municipal votait un crédit de 14,5 millions de francs pour l'achat des anciens terrains de la SIP, afin qu'y soit créée une pépinière d'entreprises. Selon les propos de l'ancien conseiller administratif, il s'agissait vraiment d'un achat pour l'aide à l'industrie, en particulier aux petites et moyennes industries. Aujourd'hui, le 16 janvier 2002, excusez-moi, Messieurs les conseillers administratifs, mais nous devons faire un constat d'échec. Je vais être clair, et je m'adresse en particulier à M. Muller, chargé de ce projet: cela fait quatre ans qu'il ne s'est rien passé et qu'aucun projet n'a été réalisé à la ZIC. Il n'existe pas de projet du Conseil administratif allant dans ce sens et, pour nous, les Verts, c'est un échec.

Preuve en est que, alors que nous avons entendu le Conseil administratif se dire favorable à l'implantation d'industries, la seule et unique entreprise installée à la ZIC, soutenue par la Fondetec, est partie s'installer à Fribourg le 31 décembre 2001. En effet, lorsque les travailleurs devaient faire fonctionner les machines, ils devaient en éteindre une partie pour faire fonctionner l'autre partie, tant le réseau électrique n'était pas adapté. Et ne parlons pas de leurs conditions de travail... L'accueil de la Ville de Genève, vis-à-vis de cette entreprise de recyclage du plastique qui travaillait pour le développement durable, n'a malheureusement pas été à la hauteur de sa politique; c'est ainsi que la Ville et le Canton de Genève l'ont malheureusement «perdue» au profit de Fribourg.

Evoquons ensuite la question du revenu locatif. Il est déplorable, puisqu'il s'élève à peine à 1 million de francs, dont 600 000 francs d'imputations internes. Je n'ai pas besoin de vous faire de dessin: les imputations internes correspondent aux services de l'administration qui se «paient» la location entre eux; le revenu locatif extérieur se monte donc à peine à 400 000 francs. Pour cette raison, les Verts estiment qu'il s'agit vraiment d'un échec.

Je tiens également à souligner que la Ville est dans la plus complète illégalité en accueillant sur la ZIC les services qui y sont installés. De plus, comme l'a dit un précédent orateur, il existe trois types de zones à cet endroit: de la zone de verdure, où des artisans travaillent, un peu de zone industrielle et de la zone de développement.

Toujours est-il que les Verts voteront finalement la motion M-106 amendée par la commission des finances et qui prône une vision à long terme de cette zone industrielle. Nous trouvons néanmoins malheureux, comme cela a été souligné par le Conseil administratif lui-même, que l'Etat nous contraigne à reloger les artisans de la zone industrielle de Sécheron. Nous, les Verts, nous craignons que cela bloque complètement, pour quelque temps, un projet à long terme pouvant concerner la ZIC. Cette solution à court terme visant à reloger ces artisans risque d'entraver la création d'une pépinière d'entreprises, c'est-à-dire l'aménagement de cette zone industrielle dans le sens du développement durable.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Tout d'abord, en qualité de co-motionnaire et au nom de quelques collègues absents ce soir, je remercie M. Losio de son excellent rapport et la commission des finances du travail effectué concernant la motion M-106, acceptée en son temps par le Conseil municipal.

Paraphrasant un conseiller administratif qui vient de s'exprimer, je dirai à celui-ci: Monsieur le conseiller administratif, vous avez un sacré culot de nous dire que la proposition PR-173, que vous avez brièvement évoquée, concerne la «cathédrale» de la SIP. En effet, tous ceux qui ont lu votre proposition savent qu'elle concerne les locaux annexes, mais pas la «cathédrale». C'est dire, Monsieur le conseiller administratif, avec quel mépris vous considérez les locaux de la SIP que le Conseil municipal avait pourtant achetés, dans le cadre d'un projet extrêmement complexe et ambitieux, pour une somme qui ne l'était pas moins et à l'égard de laquelle le groupe libéral attirait votre attention sur les difficultés concrètes de réalisation des objectifs visés. Cela ne m'étonne pas que, traité avec un tel mépris et autant d'ignorance en la matière, le projet ait échoué.

Vous paraphrasant toujours, Monsieur le conseiller administratif, je dirai que vous avez un sacré culot de prétendre que la solution proposée par la proposition PR-173 consiste à tirer une épine du pied au Conseil d'Etat. Il ne faut pas se faire d'illusion; la lecture du rapport M-106 A montre bien que, dans ce dossier, l'épine est dans le pied du Conseil administratif. Le Conseil municipal a acquis cette parcelle pour réaliser un objectif extrêmement bien défini. Il l'était si bien, d'ailleurs, que le Conseil administratif était intervenu directement auprès de la commission des finances avec une proposition intermédiaire pour bien expliquer – ou, pour parler de façon plus moderne, pour bien expliciter – le sens qu'il entendait donner à la notion de «pépinière d'entreprises».

En effet, au départ, le Conseil administratif pensait que l'acquisition de la parcelle de la SIP en zone industrielle ne poserait pas de problème; il a ensuite réalisé que les majorités sur lesquelles il pensait pouvoir compter étaient somme toute assez suspicieuses par rapport à un projet aussi dispendieux – il était alors question d'une bonne vingtaine de millions de francs – et qu'il fallait habiller cet achat d'un projet trapu, vrai, dynamique, un projet pour Genève qui représentât une vision du futur comparable à ce que le Conseil administratif savait proclamer lors des campagnes électorales mais qu'il avait parfois tendance à oublier dans le train-train des quatre ans de législature.

Il nous avait donc fait une proposition extrêmement concrète au sujet d'une pépinière d'entreprises, et qu'avons-nous vu s'installer sur ce terrain? Les décors du Grand Théâtre, entre autres... Je ne vais pas citer tous les locataires de cet ordre installés sur les lieux, mais, sans aller jusqu'à dire que les décors du Grand Théâtre n'y ont pas leur place, je relèverai quand même qu'ils ne constituent en

tout cas pas une pépinière d'entreprises. Alors, venir nous dire aujourd'hui que loger les artisans de Sécheron représente une solution pour permettre au Conseil d'Etat de se tirer une épine du pied, c'est véritablement se moquer du monde, Monsieur le conseiller administratif; ce n'est pas un sacré culot que vous avez, c'est bien plus que cela!

C'est effectivement le Conseil administratif – pas vous tout seul, Monsieur Ferrazino – qui se tire une épine du pied avec cette affaire, en ce sens que, pris en flagrant délit d'un usage des deniers publics que l'on pourrait qualifier d'inopportun, il se dit qu'il a aujourd'hui la possibilité de se racheter. Ce rachat est peut-être heureux. Cela dit, nous débattons ici de la motion M-106 et, à ce sujet, nous en sommes encore et toujours à la notion de «pépinière d'entreprises». Evidemment, par rapport à cette motion, il y a à la ZIC un cumul d'objectifs à l'égard duquel il va peut-être falloir balancer certaines choses... Cependant, pour le groupe libéral, il est clair que l'objectif visé en priorité pour le futur, c'est la pépinière d'entreprises.

Il va donc falloir ouvrir une deuxième parenthèse à ce sujet, laquelle ne concerne pas notre débat de l'instant mais celui de tout à l'heure sur le rapport PR-173 A. Cette parenthèse ne doit pas masquer l'objectif de la motion M-106 et de l'excellent rapport M-106 A. Le Conseil administratif se doit de prendre en charge l'objectif fixé, lequel n'est pas facile et ne passe pas par des solutions simplistes comme celles qui ont été proposées tout à l'heure au sujet de la FTI. Une pépinière d'entreprises est un système qui passe par le recours à un «incubateur»; ce nom aux consonances un peu américaines mais qui montre bien à quel point c'est délicat et combien cela nécessite d'attention. Ce terme d'«incubateur» dit bien ce qu'il veut dire.

Après m'en être pris au Conseil administratif à ce sujet, je me dois de faire de même avec un intervenant antérieur, à savoir M. Sormanni; vous lui transmettez, Monsieur le président. Il est un peu facile de dire que, dans ce Conseil, nous n'avons rien fait pour maintenir des entreprises en ville. Quand je dis «nous», d'ailleurs, je fais erreur. Cet orateur antérieur s'est exprimé en disant «on». Vous le savez, en linguistique, ce pronom signifie «les autres et pas moi». Je pense que cet orateur aurait pu avoir le courage de s'exprimer à la première personne et de dire: «Je n'ai rien fait.»

En effet, je me souviens qu'il y a une année environ nous avons voté les conclusions d'un rapport au sujet des Halles de l'Ile, pour lesquelles nous avons un projet qui a été brièvement évoqué hier après-midi à propos du rapport PR-104 A. Une année après, nous n'avons toujours pas l'âme d'un début de projet. Nous avons des idées, des perspectives, et des missions ont été confiées à un conseiller administratif qui, au demeurant, est absent ce soir, ce qui montre bien qu'il se charge déjà de l'exécution de cette mission. Mais nous savons bien qu'il

ne se passera rien. Nous avons pour les Halles de l'Île un projet particulièrement intéressant du point de vue de l'histoire, de la tradition et du développement de Genève. Il s'est trouvé que la majorité «naturelle» du Conseil administratif, comme le disait un rapporteur au sujet d'une autre affaire, n'en a pas voulu, parce qu'il voulait maintenir le caractère public des lieux.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, ayez le courage de dire: «Nous n'avons pas voulu d'un projet de développement de l'emploi en ville de Genève» et ne faites pas croire que ce sont les autres qui n'en ont pas voulu, car c'est vous, et vous seuls qui l'avez refusé.

M. Alain Marquet (Ve). Pour ma part, je m'exprimerai plus spécifiquement sur la proposition PR-173, puisque vous avez émis tout à l'heure, Monsieur le président, la possibilité d'étudier conjointement les rapports M-106 A et PR-173 A. Le point principal sur lequel porte ce dernier est le relogement des artisans du site de Sécheron, puisqu'il semble que l'entreprise Serono soit au bénéfice d'une sorte de consensus mou qui l'autorisera à s'installer sur les lieux, même si elle se permet de surprenantes démarches promotionnelles dans les écoles primaires du canton.

Je rappelle ici que la commission des pétitions, à l'époque où j'en étais le président, a été saisie de la pétition P-35 de l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (AEASIS). Dans ce cadre, nous en avons auditionné les représentants et nous avons visité le site. De nombreuses possibilités ont été étudiées pour reloger ces entreprises et ces artisans. En effet, il fallait tenir compte d'un certain nombre de nécessités; nous en avons évoqué quelques-unes ici, mais il convient de les rappeler pour être plus complet.

Tout d'abord, les artisans du site de Sécheron ont constitué au fil du temps un carnet d'adresses de leurs clients en fonction de la proximité de ces derniers; il était donc impératif de retrouver pour leur relogement un lieu qui ne fût pas complètement excentré ou situé sur l'autre rive du lac. Nous devions absolument tenir compte de cette problématique.

Il y avait aussi le fait que certains des artisans installés sur le site de Sécheron avaient pu procéder à des investissements lourds, en utilisant des sommes provenant soit d'une subvention cantonale, soit d'un deuxième pilier, donc de l'argent qu'ils ne retrouveraient pas forcément. Nous ne pouvions donc pas balayer d'un coup tous ces investissements.

Nous souhaitons également préserver l'artisanat et la petite industrie dans notre commune. Cela est très important, et je crois que nous y sommes tous assez attachés.

Il y avait encore l'impalpable pression de l'implantation et du développement de Serono sur le site de Sécheron et de la fameuse manne de la taxe professionnelle qui en découlerait.

Un autre problème dont nous n'avons peut-être pas assez évoqué l'importance ce soir consistait dans la constatation, lorsque nous avons visité le site de Sécheron, que des activités culturelles y avaient pris place. Leur existence est malheureusement passée sous silence dans les deux rapports que nous étudions ici.

Nous avons donc envisagé de nombreuses possibilités de relogement des artisans installés sur le site de Sécheron. La commission des pétitions a souhaité entendre les représentants de l'Etat, notamment les services de M. Moutinot et de M. Lamprecht, afin de savoir si une solution était prévue pour aider ces artisans à s'installer ailleurs. A ce moment-là, nous avons été informés de la proposition développée par l'Etat consistant à construire, dans la région de Mouille-Galand, un bâtiment de cinq étages d'environ 5000 m²; l'Etat était prêt à investir dans ce projet. Seulement, le problème du carnet d'adresses des artisans à déplacer en fonction de la proximité de leurs clients, que j'ai évoqué au début de mon intervention, s'est alors posé.

Il y a eu aussi un problème de délais: en effet, entre le moment où Serono allait s'installer sur la parcelle de Sécheron et celui où la construction proposée par l'Etat serait achevée, il se serait forcément écoulé un laps de temps durant lequel nous n'aurions pas su où loger ces artisans, mettant ainsi gravement en danger la pérennité de leur activité professionnelle.

Les Verts, à l'époque, ont pris bonne note de la proposition formulée par l'Etat et de son coût. Nous en avons donc conclu, si l'Etat était prêt, à un certain moment, à intervenir financièrement pour aider les artisans de Sécheron, il n'y avait pas de raison pour qu'il n'en fasse pas de même dans le cadre de la proposition PR-173 de la Ville visant à trouver une solution provisoire ou définitive pour les artisans de Sécheron sur la ZIC.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un amendement qui modifie comme suit la première partie de l'article premier de l'arrêté de la proposition PR-173:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 800 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 2 900 000 francs (...).»

La fin de l'article premier reste inchangée. Les autres articles sont modifiés en conséquence. La somme de 2,9 millions de francs correspond donc à la moitié du

crédit de 5,8 millions demandé par le Conseil administratif. En effet, si la Ville se décarcasse pour reloger les artisans installés sur le site de Sécheron et si l'Etat avait une proposition initiale pour permettre de le faire, il n'y pas de raison que les deux entités ne puissent pas agir conjointement dans cette affaire et se partager équitablement la facture.

Le président. Je vous remercie de déposer cet amendement sur mon bureau. Nous le mettrons aux voix lors du débat concernant le rapport PR-173 A.

M. Robert Pattaroni (D). Certaines interventions se complètent parfois l'une l'autre. Le magistrat Ferrazino a évidemment répondu à mon intervention avec sa verve fort sympathique, ce qui me permet de compléter ses propos. Cette dialectique est assez intéressante.

Monsieur le magistrat – je vous prie de lui transmettre ce que je vais dire, Monsieur le président – vous savez fort bien qu'il existe, au niveau de l'Etat, plusieurs points de vue concernant les zones industrielles, et je suis bien placé pour le savoir. Vous avez cité l'un des magistrats, M. Joye; mais il y en avait un autre, du même parti, d'ailleurs – il s'agit de M. Maitre – qui, lui, n'était pas du tout d'accord avec le fait que l'on brade les zones industrielles. Je dis cela pour que mes collègues ici présents en soient informés. La motion du Grand Conseil concernant les zones industrielles à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, bien que raccourcie, a finalement été votée par une très large majorité.

J'interviens également, Monsieur Ferrazino – et cette fois, pour être plus précis, je vous cite nommément – pour vous encourager à maintenir votre détermination de bien protéger les zones industrielles. Tant mieux, si vous y tenez! Nous vous soutenons dans cette voie.

Simplement, comme l'a dit notre collègue Perler tout à l'heure, il faudra clarifier la situation juridique de ce site qui, rappelons-le, est réparti sur trois zones, ce qui n'est sans doute pas très sain.

Ensuite, vous vous rappelez que, tout à l'heure, quand j'ai parlé de collaboration avec l'Etat, je me suis également référé à la commission des finances où, à l'issue de nos discussions sur la motion M-106, plusieurs projets d'amendement ont été acceptés à l'unanimité. Or tel n'a pas été le cas de celui qui concernait la FTI, qui a été refusé. Sur ce point-là, le Conseil administratif n'était pas du tout dans le coup.

Je suis évidemment heureux des protestations de M. Ferrazino contre mes propos et de son souhait de collaborer avec l'Etat. Nous ne nous faisons donc pas

de souci, au Parti démocrate-chrétien, quant à l'amendement des Verts. Nous le soutiendrons parce que, comme vous le savez, l'Etat a déjà proposé de participer financièrement au relogement des artisans du site de Sécheron, pas plus tard qu'au mois de décembre dernier, lors d'une séance du Grand Conseil à laquelle ont probablement assisté plusieurs des députés siégeant également dans notre plénum. Le magistrat en charge du dossier, M. Lamprecht, répondant immédiatement à une interpellation urgente, a déploré que la Ville n'ait pas voulu accepter une contribution financière de l'Etat.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Mon collègue Daniel Sormanni ayant évoqué le rapport M-106 A, je me référerai quant à moi au rapport PR-173 A. Différents éléments ont déjà été développés, notamment par le magistrat Christian Ferrazino, à propos de la proposition PR-173, mais j'aimerais y revenir.

J'aurais souhaité que le préambule de la proposition PR-173 soit un peu plus long et replace le débat dans son contexte. Notre collègue M. Froidevaux nous disait tout à l'heure que ce n'est pas du tout au Conseil d'Etat que nous enlevons une épine du pied, mais bien au Conseil administratif, lequel, ne sachant que faire de la ZIC, serait soudain tout content d'y placer des artisans. J'analyse autrement la situation. D'ailleurs, comme le magistrat Ferrazino l'a dit tout à l'heure, quand lui et les responsables de ses services ont été auditionnés par la commission des finances dans le cadre de l'étude de la motion M-106, ils nous ont dit que la situation idéale aurait consisté à avoir une vision d'ensemble du site, afin d'élaborer une proposition globale des possibilités que nous pourrions y réaliser.

Or la réalité nous a rattrapés entre-temps, puisqu'il fallait replacer le collectif d'artisans du site de Sécheron quelque part et que la ZIC semblait pouvoir s'y prêter. Alors, à qui avons-nous enlevé une épine du pied? Au Conseil administratif? Franchement, en ce qui me concerne, je ne crois pas. Je pense plutôt que c'est au Conseil d'Etat et, dans ce sens-là, je rejoindrai la proposition d'une participation du Canton émise par M. Marquet. Effectivement, il y avait eu, de la part du Conseil d'Etat, une proposition de construction à Mouille-Galand. Une fois que le Conseil d'Etat s'est rendu compte que cela ne convenait pas aux artisans, il a vite enterré le projet et refilé la patate chaude au Conseil administratif; celui-ci l'a prise et a proposé l'emplacement de la ZIC.

Il est vrai qu'il est maintenant urgent de reloger les artisans concernés. Ils seront vraisemblablement relogés dans la ZIC.

Par ailleurs, dans cette affaire, la position du Parti socialiste consiste à dire que, puisque l'établissement de Serono sur le site de Sécheron intéresse aussi bien la Ville que le Canton de Genève, en définitive, il n'y a aucune raison que la

Ville débourse la somme de 5,8 millions de francs et que l'Etat, lui, ne fasse rien. Faut-il pour autant ajouter un article à l'arrêté, comme le propose l'amendement des Verts? Ce n'est peut-être pas la forme d'intervention à adopter, mais nous pouvons en débattre. Je vois M. Ferrazino me faire signe qu'il approuve mes propos.

Cela dit, je pense qu'il serait important que ce plénum soit unanime à signifier à l'Etat qu'il lui semble correct, d'un point de vue politique, que ce dernier participe au relogement des artisans installés sur le site de Sécheron. Je le répète une dernière fois, ce n'est peut-être pas sous la forme d'un alinéa supplémentaire à cet arrêté qu'il faut le faire, mais par un autre moyen, par exemple une motion préjudicielle. Nous devons débattre de ce point – je constate que c'est ce qu'ont déjà commencé à faire mes collègues autour de moi – mais je pense qu'il est important pour la Ville d'affirmer le principe selon lequel l'Etat doit lui aussi contribuer financièrement aux frais de relogement des artisans du site de Sécheron.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de rappeler en quelques mots l'historique de l'achat de cette parcelle par la Ville. Rappelez-vous que, lorsque nous avons dû procéder à cet achat, le montant initialement formulé était de 24 millions de francs. Le Conseil administratif de l'époque – c'est-à-dire MM. Vaissade, Hediger et moi-même, puisque nous y étions déjà actifs au cours de la législature précédente – avait manifesté son intérêt pour cette parcelle. Mesdames et Messieurs, nous sommes parvenus à faire ramener ce prix de 24 millions de francs à 14 millions, 15 millions si l'on tient compte des frais de notaire. Nous avons donc fait un effort important, lors de la négociation pour cet achat, en vue de faire baisser le prix de la parcelle concernée.

En effet, comme l'ont dit précédemment mes collègues, nous considérons qu'il était très important que la ville de Genève dispose d'un certain nombre de zones industrielles. Je rappelle à ceux qui suivent l'actualité en la matière depuis quelques décennies que ces zones industrielles se sont réduites comme peau de chagrin d'année en année. Nous avons toujours pensé, unanimement, à gauche comme à droite, qu'il était important de conserver des zones industrielles en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à l'achat de la parcelle de la SIP.

Nous étions alors en 1998, c'est-à-dire encore en période de crise économique. Or une autre crise, dont nous ne pensions pas qu'elle pourrait survenir, se profilait à l'horizon. A la fin de l'année 1998, j'ai fait un voyage de promotion économique dans la Silicon Valley avec le nouveau conseiller d'Etat alors en charge du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures,

M. Lamprecht. Nous essayions alors de nous organiser pour faire venir à Genève des entreprises représentant la nouvelle technologie. A cette occasion, nous avons pris contact avec différents «incubateurs» extrêmement intéressants de la zone californienne, avec lesquels nous pensions entrer en relations d'affaires; il faut dire ici qu'en 1998 nous étions novices en matière d'«incubateurs». Il fallait chercher des références, et nous les avons trouvées en Californie.

Malheureusement – vous connaissez la suite – quelque temps après, tout le secteur de la nouvelle technologie, et en particulier de l'informatique, s'est effondré. Nous nous sommes donc retrouvés propriétaires de l'ancien site de la SIP, mais sans aucune possibilité de faire venir un «incubateur» à Genève, ou en tout cas d'avoir des expertises extérieures en la matière.

Par conséquent, je suis navré de dire à ceux qui prétendent, aujourd'hui encore, qu'il faut imaginer installer des «incubateurs» à entreprises dans cette zone, qu'il s'agit d'une ancienne guerre à laquelle on ne fait même plus allusion, parce que l'affaire s'est réglée d'elle-même.

Mesdames et Messieurs, vous savez pourquoi nous avons acheté les terrains de la SIP. En effet, cela a déterminé la création par le Conseil municipal de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec). Vous souvenez-vous de cela? La Fondetec s'est immédiatement occupée, et à juste titre, de combler le vide, à savoir de trouver des entreprises à installer en ces lieux. Une commission ad hoc du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et du département des finances a également été créée – donc une commission paritaire entre les deux départements – pour essayer de combler le vide. C'est exactement ce qui s'est passé. La société Virgo Manufacturing SA est arrivée, occupant un certain nombre de mètres carrés à des prix évidemment assez bas à l'époque. Si Virgo s'en va aujourd'hui, ce n'est pas la faute du Conseil administratif, mais parce qu'elle a décidé d'évoluer ailleurs. J'espère tout simplement que, lorsqu'elle quittera le territoire genevois, la Fondetec ne sera pas perdante, car, si je ne m'abuse, il y a dans son portefeuille une société dénommée Virgo qui lui doit encore un peu d'argent...

La Ville de Genève a choisi d'aider les entreprises innovantes. Nous en avons trouvé une magnifique qui s'appelle Serono et qui, comme vous le savez, est établie à Sécheron. Nous avons donc décidé de la soutenir et d'aider au transfert des entreprises situées sur le site de Sécheron. Le président de l'AEASIS, M. Martignelli, est présent parmi nous, et je remarque qu'il m'écoute avec attention. Cher Monsieur le président de cette association, je sais que vous êtes maintenant assez convaincu par les démarches que la Ville de Genève entreprend et je souhaite que vous et tous les autres opposants à un transfert à la ZIC ferez l'effort nécessaire de déménager, de manière à nous permettre de trouver une solution adaptable à la situation.

Il n'est pas simple de se déplacer lorsque l'on est entrepreneur ou artisan installé à un endroit. Ces gens vont faire un effort, et la Ville de Genève doit leur rendre la pareille en mettant à leur disposition d'autres surfaces; j'espère qu'ils vont les accepter. Le déplacement des artisans du site de Sécheron va probablement permettre de débloquer un dossier extrêmement important suscitant la création d'un nombre d'emplois considérable.

Vous voyez donc bien que nous nous y retrouvons, même si ce n'est pas sur le même site, c'est-à-dire non plus sur celui de la SIP à Châtelaine, mais à Sécheron. Serono est une grande entreprise innovante et non une petite start-up, mais je pense que le rôle de la Ville de Genève consiste également à aider le développement de ce genre d'entreprises.

Je m'adresse maintenant à ceux qui pensent que la Ville de Genève ne fait pas d'efforts. J'ai la chance de faire partie d'une délégation du Conseil administratif à la direction du conseil de fondation de la FTI. Je peux vous assurer que nous avons abordé le problème sous tous les angles, mais que, malheureusement, nous n'avons pas trouvé de solution auprès de la FTI. C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève a proposé sa solution, laquelle est extrêmement positive, en vue de replacer les entrepreneurs de Sécheron. Vous voyez bien qu'elle a choisi délibérément – nous poursuivrons d'ailleurs dans cette voie – de soutenir les entreprises industrielles de Genève.

J'espère donc que vous allez voter la motion M-106 amendée par la commission et surtout – je la relie à la proposition PR-173 – lors du débat sur la proposition PR-173, dans quelques instants, que vous serez une grande majorité à aider la Ville de Genève à remettre en état des bâtiments qui en ont grandement besoin, de manière à pouvoir y loger toutes les personnes installées sur le site de Sécheron et que nous souhaitons déplacer. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter la proposition PR-173 dans l'allégresse.

M. Manuel Tornare, maire. En tant que maire de cette ville, j'aimerais dire à certains qu'il ne faut pas tirer une balle dans le pied de l'entreprise Serono. Je m'étonne des propos que j'ai entendus tout à l'heure dans la bouche de conseillers municipaux que nous avons toujours entendus, à longueur d'années, tenir un autre discours. Les représentants de Serono qui sont en train de regarder la télévision ce soir ont certainement l'impression que vous adoptez une position très regrettable, Mesdames et Messieurs.

Il en va de l'extension de leur entreprise. Comme l'ont très justement dit Christian Ferrazino et Pierre Muller il y a un instant, vous avez tous souhaité le maintien du tissu industriel dans cette ville. Avec l'extension de Serono sur le site de Sécheron, nous avons la possibilité d'accueillir une entreprise qui proposera

environ 3500 nouveaux emplois. Par les temps qui courent, ce n'est pas rien. Je vous rappelle que le chômage à Genève est de 4,8% pour l'instant, c'est-à-dire le taux le plus élevé de la Confédération helvétique.

L'installation de Serono dans ces lieux permettra également une revalorisation du quartier. Avec mon collègue Ferrazino, nous avons mené une concertation dans le quartier – une de plus, Monsieur Queloz – et nous avons entendu des habitants nous demander sa revalorisation.

Si nous voulons mener une politique culturelle, sportive et sociale dans cette ville et dans ce canton, il faut aussi des rentrées fiscales, vous ne me contredirez pas. Or si Serono s'installe sur le site industriel de Sécheron, avec l'argent provenant des rentrées fiscales que cela occasionnera pour la Ville, nous pourrions offrir des équipements collectifs sur la parcelle du Foyer mais également maintenir des zones de verdure, comme le demandent les habitants.

Mesdames et Messieurs, ne tirez pas une balle dans le pied de la Ville. Monsieur Froidevaux, je vous enjoins de suivre les conseils du Conseil administratif.

J'aimerais également dire que j'étais parmi les conseillers municipaux qui ont voté les 14,5 millions de francs pour l'achat de l'ancien site de la SIP à Châtelaïne. Cependant, je n'étais pas dupe comme d'autres de droite, du centre et de gauche. Nous savions qu'il n'y aurait pas de pépinière d'entreprises à cet endroit. Pourquoi? Parce que, pour cela, une stratégie, une tactique sont nécessaires, et il faudrait que le Conseil municipal nous en donne les moyens. Ce n'est pas avec 100 000 francs par an destinés à la promotion économique que nous pouvons créer une pépinière d'entreprises à cet endroit-là.

En revanche, nous constatons ce soir qu'il a été utile d'acquérir un terrain industriel de réserve pour nous permettre de mener une politique correspondant à ce que souhaitent les artisans installés à l'heure actuelle sur le site de Sécheron.

Je remarque que M. Marquet est en train de négocier avec l'Alternative – il a raison – mais je lui demanderai de ne pas faire de blocage en proposant son amendement. Je lui suggère d'adresser une simple recommandation au Conseil administratif lui demandant de s'engager à négocier avec le Conseil d'Etat pour que ce dernier assume une part du crédit de 5,8 millions de francs. C'est tout ce que nous pouvons faire. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, votez ce crédit que nous vous demandons ce soir.

M. Daniel Sormanni (S). Je dirai juste encore quelques mots. Je ne peux que me féliciter des efforts du Conseil administratif en vue de l'aménagement des terrains de Sécheron et de l'installation de Serono à cet endroit, car je crois que c'est effectivement une très bonne chose.

M. Froidevaux a personnalisé le débat tout à l'heure en disant que j'avais un certain nombre de responsabilités dans cette affaire. A ses yeux, j'en ai certainement un très grand nombre dans cette petite ville de Genève... Monsieur le président, vous lui transmettez tout de même, en ce qui concerne le terrain des Halles de l'Île auquel il a fait allusion, que j'étais quant à moi favorable à l'installation de Vacheron & Constantin à cet endroit; il le sait très bien, puisque non seulement je l'ai dit haut et fort à la commission des finances, mais que j'ai aussi défendu cette position à l'assemblée générale de mon parti. Malheureusement, je n'ai pas été écouté. Par conséquent, on ne peut en tout cas pas m'accuser personnellement d'avoir refusé l'installation d'une entreprise en ville de Genève; je pense que M. Froidevaux fait lourdement erreur sur ce plan.

Nous ne reprochons pas au Conseil administratif les efforts qu'il a fournis pour l'installation de Serono sur le site de Sécheron. Nous lui reprochons par contre de ne pas avoir répondu à la demande du Conseil municipal concernant les terrains de la ZIC, à savoir la création d'une pépinière d'entreprises. Cela avait même été proposé par le Conseil administratif précédent: je me rappelle quand M^{me} Burnand nous a soumis sa proposition à ce sujet; un certain nombre de points très précis qui y figuraient allaient dans le sens de la création d'une pépinière d'entreprises.

Alors, qui gouverne la ville? Est-ce le Conseil municipal ou le Conseil administratif? Ce dernier nous affirme aujourd'hui qu'il n'avait pas les moyens de sa politique; mais alors c'était à lui de nous proposer les moyens de la réaliser, par le biais d'une demande de crédit visant soit à créer une cellule interne à la Ville de Genève dans le but de dynamiser la ZIC, soit à confier cette gestion à un organisme déjà existant ou à créer. Or il n'en a rien été, le Conseil administratif n'a rien proposé pour la gestion de cette zone, et c'est cela que nous lui reprochons un peu aujourd'hui. Nous prenons acte du fait qu'il a l'intention que cela change et nous verrons si tel est le cas d'ici le mois de juin. Nous attendons avec impatience un rapport de sa part qui traitera de ce problème.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous permettez au groupe libéral d'avoir un sentiment quelque peu divergent de ce que nous venons d'entendre quant à la proposition PR-173 que nous étudions ce soir. En effet, nous constatons que nous discutons depuis bientôt une heure sur des sujets dont il ne devrait pas être question au cours du présent débat.

En 1997, suite à un vote où la majorité alternative l'a emporté, la Ville s'est portée acquéreur d'une parcelle d'environ 20 000 m² où se trouvait la SIP, sur la route conduisant à Châtelaine. Cette parcelle a été acquise contre l'avis du groupe

libéral; tant mieux pour la Ville. Le magistrat Muller nous a dit qu'il a fait diminuer le coût de cet achat de 22 à 15 millions de francs; nous l'en remercions.

A l'époque, nous avons entendu dire que cette parcelle servirait à réaliser divers projets intéressants: créer une pépinière d'entreprises, favoriser l'installation de petites entreprises industrielles et artisanales, etc. Il n'en a rien été. L'ancien site de la SIP est actuellement un vrai foutoir. Il faut avoir du courage pour aller s'y promener! On doit mettre des bottes et, je vous l'assure, pour un conseiller municipal, ces bottes sont sans indemnités. On doit également se munir d'un casque ou d'un parapluie, parce que, quand il pleut, on se fait mouiller son chapeau. Il faut féliciter et remercier les entreprises qui y sont actuellement installées d'avoir le courage d'y travailler.

Cela étant dit, si, après avoir procédé à cette magnifique acquisition, le Conseil administratif, qui nous dit ne pas avoir les moyens de réaliser ses idées, était venu présenter au Conseil municipal un projet visant à créer ceci ou cela sur cette parcelle, la situation eût été différente. Pour ma part, j'ai fait l'effort de me rendre sur les lieux, à la différence de la commission des travaux qui, elle, n'a même pas pris la peine de se déplacer avant de voter 5,8 millions de francs pour mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Je constate que, finalement, à cet endroit, un bulldozer pourrait tout raser et tout reconstruire, ce ne serait pas plus mal et cela se révélerait peut-être moins coûteux.

Qu'a fait la Ville de la parcelle de la SIP? Elle y a mis différents foutoirs: des entrepôts de ceci ou de cela, qui servent soit au département des affaires culturelles, soit au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, selon s'il s'agit des bibliothèques, de la Comédie, du Grand Théâtre, etc. Monsieur Tornare, il paraît qu'il y a des bibliobus qui vont aller s'y installer.

Nous sommes maintenant pris en otages, dirai-je, et de quoi? D'une politique de gauche tout à fait incohérente, imprévoyante. Nous sommes face à Serono, une entreprise de biotechnologie qui souhaite s'étendre à Genève et qui a besoin de terrains. Ceux-ci, sur le site de Sécheron, sont actuellement occupés par de petits artisans respectables, que l'on entend reloger. Et où va-t-on les reloger? Eh bien, dans le foutoir de la Ville, c'est évident! Ecoutez, franchement, si j'étais à l'Etat et que je me demandais où les reloger, j'en chargerais la Ville, qui n'a rien fait de la parcelle dont il est question ici. Il faut avoir du courage pour aller s'y installer.

Qu'allons-nous faire pour accueillir les petites entreprises et artisans occupant le site de Sécheron et qui veulent venir s'implanter dans la ZIC? Nous allons claquer 6 millions de francs de l'argent du contribuable pour leur mettre un toit à peu près étanche et des lignes électriques plus ou moins suffisantes pour ne pas faire sauter leurs fusibles quand ils utilisent un peu d'électricité. Voyez-vous, en ce qui nous concerne, le groupe libéral, nous sommes un peu perplexes. Nous

constatons que, si le Conseil administratif, ou le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui, à l'époque, était dirigé par M^{me} Jacqueline Burnand et qui l'est maintenant, depuis deux ans et demi, par M. Ferrazino, était venu nous présenter un projet consistant à tout raser sur cette parcelle en vue d'y reconstruire des installations, nous ne serions pas aujourd'hui en train de discuter, dans l'urgence, d'un projet de 5,8 millions de francs que vous mettez quasiment à la poubelle, dirai-je.

Indirectement, ce crédit nous servira à accueillir Serono sur le site de Sécheron, évidemment, et nous y sommes favorables. Nous déplorons cependant l'impéritie d'une certaine politique qui est la vôtre, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, mais pas la mienne; je souhaite d'ailleurs qu'elle ne soit bientôt plus la vôtre non plus, puisque nous approchons peut-être, nous le saurons dans dix-huit mois, d'un changement de majorité.

Le groupe libéral va donc soutenir *mordicus* la motion M-106 amendée par la commission des finances, parce que, effectivement, nous attendons depuis 1997 un projet ou un concept du Conseil administratif que nous ne voyons point venir, et nous le déplorons. En ce qui concerne l'arrêté de la proposition PR-173, traitée par la commission des travaux, certains membres du groupe libéral accepteront la demande de crédit de 5,8 millions de francs, mais ce sera la mort dans l'âme. En effet, cela reviendra à accepter l'installation de Serono sur le site de Sécheron, mais pas les 5,8 millions de francs eux-mêmes, parce que nous savons qu'ils ne nous servent à rien. Les autres membres du groupe libéral s'abstiendront, parce qu'ils refusent d'être les otages de la politique imprévoyante de l'Alternative.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je me réjouis pour ma part que le représentant libéral au sein du gouvernement ait une attitude un peu plus positive que le représentant parlementaire du groupe libéral, car sinon on aurait effectivement beaucoup de peine à faire évoluer les dossiers. Monsieur Oberholzer, vous vous êtes beaucoup penché sur le passé concernant l'ancien site de la SIP. Le Conseil administratif s'est peut-être beaucoup plus préoccupé de voir comment répondre au projet actuel concernant la parcelle située à l'avenue de Châtelaine 43 et comment envisager l'avenir.

M. Pattaroni a dit tout à l'heure que M. Lamprecht aurait indiqué au Grand Conseil que l'Etat était prêt à financer les travaux de remise en état des bâtiments implantés sur cette parcelle. Cela est faux. Si vous aviez bien écouté, Monsieur Pattaroni, vous auriez entendu que M. Lamprecht disait que la Fondation pour les terrains industriels était prête à financer la restauration de ces bâtiments si la Ville lui concédait un droit de superficie. Or nous avons considéré, au Conseil administratif, que ce que d'autres pouvaient faire nous pouvions aussi le faire. Alors,

Monsieur Pattaroni, vos arguments sont un peu contradictoires, parce que vous nous reprochez de ne rien faire et, quand nous faisons quelque chose, vous nous dites: «Mais pourquoi faites-vous cela, d'autres pourraient le faire à notre place!»

Nous sommes propriétaires de la parcelle de la SIP précisément grâce au vote, le 3 juin 1997, de la proposition N° 134 auquel vous avez tous fait allusion tout à l'heure. Par conséquent, il nous appartient maintenant de prendre des décisions sur l'aménagement de cette surface. La solution la plus facile est effectivement de se frotter les mains et de donner cette parcelle à la FTI, mais, dans ce cas, nous ne serions pas aujourd'hui ici pour parler de la pépinière d'entreprises que vous souhaitez à cet endroit, puisque nous nous serions dépossédés de ces terrains. Contrairement à ce que vous pensez, Monsieur Pattaroni, ce n'est pas l'Etat qui aurait versé des sommes d'argent pour financer la transformation des bâtiments de ce complexe industriel, c'est la FTI qui aurait pris en charge ces travaux si nous lui avions concédé un droit de superficie.

Aujourd'hui, comme l'a dit M. Manuel Tornare tout à l'heure, il est déraisonnable de vouloir conditionner la réalisation de cette transformation et le coût qu'elle implique à une contribution de l'Etat, quelle qu'elle soit, dans la mesure où nous n'avons aucune garantie, à l'heure où nous parlons, que l'Etat verse quelque chose. D'ailleurs, nous avons plutôt la garantie inverse. En effet, vous pensez bien que nous avons déjà eu l'idée de solliciter de la part de l'Etat une contribution financière. Celui qui vous parle a participé à de nombreuses séances de concertation avec les artisans occupant le site de Sécheron et qui seront relogés sur la parcelle de Châtelaine, avec des représentants de Serono et du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures pour tenter de trouver une solution. C'est la solution que le Conseil administratif a présentée qui a été retenue et qui a fait l'objet d'un large consensus de l'ensemble des intervenants dont je viens de parler. Ensuite, nous avons bien entendu tout de suite demandé à l'Etat si nous pouvions envisager, dans le cadre du crédit dont nous allions saisir le Conseil municipal, une contribution financière de sa part. L'Etat nous a dit: «Nous pouvons, par le biais de la FTI, prendre cela en charge, mais, puisque vous, la Ville, êtes propriétaire de la parcelle, c'est à vous de l'aménager comme vous le souhaitez.»

C'est dans ce cadre-là que nous vous prions par conséquent de ne pas maintenir l'amendement de M. Marquet demandant une participation de 2,9 millions de francs de l'Etat au crédit soumis à votre vote aujourd'hui, mais je crois que M. Marquet est d'accord de retirer son amendement. Vous pouvez, Monsieur Marquet, faire au Conseil administratif une recommandation afin qu'il sollicite l'Etat, mais là encore je ne vous laisserai pas forcément un grand espoir. Nous ferons alors une nouvelle démarche auprès de l'Etat sur la base de la demande qui cette fois-ci ne viendra pas du Conseil administratif mais du Conseil municipal.

Ce que nous voulons, c'est pouvoir réaliser sur l'ancienne parcelle de la SIP les travaux d'entretien nécessaires, qui devraient pouvoir s'amortir sur une période de cinq à dix ans. M. Oberholzer, dans ses grandes envolées, a laissé entendre tout à l'heure qu'on allait «claquer de l'argent». Vous étiez prêt à en claquer lors de la séance précédente, au sujet des rapports PR-125 A/B, et cela de manière éhontée, pour verser des sommes à des fermiers de la Ville de Genève, les gérants du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, qui ont un comportement totalement inacceptable. Dans le cas présent de la parcelle de l'avenue de Châtelaine 43, nous ne claquons pas de l'argent! Si vous aviez pris connaissance des annexes au rapport de M. Losio sur la motion M-106 que nous débattons, vous auriez constaté qu'il y a des locataires qui paient un loyer à la Ville pour les locaux qu'ils occupent sur cette parcelle, et les recettes en loyer augmenteront énormément par la venue à cet endroit des artisans qui se trouvent actuellement sur le site de Sécheron.

Par exemple, M. Muller l'a dit tout à l'heure, l'entreprise – Virgo, pour ne pas la citer – qui se trouvait jusqu'au 31 décembre dans une partie des locaux de la parcelle de l'avenue de Châtelaine, avait, je le dis de mémoire, un bail à loyer qui portait sur environ 700 m², alors qu'elle exploitait en réalité trois fois plus d'espace. Avec la proposition que nous vous faisons, tous les artisans qui seront logés sur ce site de Châtelaine rénové paieront bien entendu un loyer pour l'ensemble des locaux qui auront été rénovés. Cet état locatif permettra à la Ville de rentabiliser les travaux qu'elle va réaliser.

En conclusion, Monsieur Marquet, faites-nous une recommandation et non pas un amendement. Nous relancerons le Conseil d'Etat. Il y a peu de chance, je le dis ici, que celui-ci réponde favorablement. En revanche, même dans l'hypothèse d'une réponse négative du Conseil d'Etat, nous pouvons vous dire que sur la base des chiffres que nous avons nous pourrions, sur la durée, faire en sorte d'obtenir un amortissement de l'investissement que nous vous proposons aujourd'hui. Certains – parce que je vois d'aucuns hocher la tête et émettre des doutes – pensent que tel ne sera pas le cas et que, financièrement, il en résultera un découvert pour la Ville. Je leur répondrai que, en cas de découvert, cet investissement constituerait l'effort que nous sommes prêts à faire, la traduction économique de l'effort dont nous parlions tout à l'heure non seulement pour donner justement la possibilité à une entreprise comme Serono de s'implanter sur le site de Sécheron, mais aussi pour faire en sorte que l'ensemble des artisans qui s'y trouvent puissent être logés à un endroit permettant une continuation de leur exploitation dans des conditions acceptables; en outre, cela permettra l'aménagement futur du quartier de Sécheron.

En effet, et M. Tornare l'a rappelé tout à l'heure, une fois que les occupants des anciens Ateliers de Sécheron seront relogés, nous pourrions envisager un aménagement futur du quartier de Sécheron qui aille dans le sens d'une valorisation,

comme cela est souhaité par l'ensemble des habitants. Nous avons exclusivement parlé ce soir, ce qui est normal, vu les objets qui nous occupent, du site industriel de Sécheron, mais pas de la parcelle située en face de ce site, celle du Foyer, qui va un jour devoir être aménagée. Nous vous l'avons déjà dit ici nous sommes en pourparlers avec la société propriétaire de cette parcelle pour vous proposer dans les plus brefs délais une acquisition de celle-ci. Je le confirme ici ce soir, nous avons un projet d'urbanisation pour des logements de qualité sur cette parcelle et nous prévoyons également d'y construire des équipements publics, qui sont réclamés à juste titre et de façon légitime par les habitants de ce quartier. C'est dans cet esprit-là que s'intègre la proposition PR-173.

Le président. La parole est à M. Lescaze. (*Brouhaha.*)

M. Bernard Lescaze (R). Ce ne sont pas les radicaux qui abusent du temps de parole sur ce sujet.

Le président. L'ai-je dit, Monsieur Lescaze?

M. Bernard Lescaze. J'aimerais dire ici que je me félicite, comme tout le monde, de voir l'unanimité du Conseil municipal au sujet de l'installation de Serono sur les terrains de Sécheron. Pour les radicaux et celui qui vous parle en particulier, ce n'est pas faute d'y avoir contribué, car je me souviens d'une époque pas si lointaine où la gauche, au Conseil municipal, y était très hostile et où les magistrats n'y étaient pas aussi favorables que maintenant. Je tiens à souligner le fait que le maire et le chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ont finalement – c'est en tout cas ce qui s'est passé pour le second d'entre eux – modifié leur position en faveur de Serono, le premier y étant beaucoup plus favorable dès le départ; je leur rend hommage pour cela, c'est un progrès magnifique.

Cela dit, vous oubliez que les terrains de Sécheron étaient principalement occupés par une usine dénommée Sécheron SA. Son démantèlement s'est fait sans l'appui de la Ville, alors qu'elle aurait aussi bien pu rester sur place. Il y a donc d'autres personnes qui ont fait un effort financier considérable en faveur de Sécheron SA de façon à maintenir une véritable activité industrielle en ville.

En ce qui concerne les terrains de Châtelaine, nous sommes ravis de constater qu'on leur a enfin trouvé une affectation, parce que nous étions aussi de ceux qui, il y a quelques années, étaient dubitatifs quant à l'utilisation qui allait en être

faite, alors même qu'il était bon que la Ville conserve des zones industrielles. De ce point de vue là, mon groupe et moi-même sommes satisfaits que les terrains de Tavano restent également en zone industrielle, même si nous n'en avons pas la maîtrise.

Nous voterons donc, bien évidemment, la motion M-106 amendée par la commission des finances. En revanche, nous ne sommes pas favorables à la proposition PR-173. Cela ne veut pas forcément dire que nous allons nous y opposer bec et ongles; peut-être nous abstiendrons-nous, mais, en tout cas, il est exclu que nous votions un amendement qui mettrait à charge de l'État 2,9 millions de francs, et cela pour des travaux d'entretien! Ces derniers incombent bien évidemment au propriétaire de la parcelle concernée, c'est-à-dire à la Ville. La Ville reloges des artisans de Sécheron et encaissera des loyers; elle ne peut donc pas vouloir le beurre et l'argent du beurre en demandant à l'État, qui a fait d'autres sacrifices, de contribuer au relogement de ces artisans dans une zone industrielle, ne serait-ce que pour dix ans, et aux travaux d'entretien, qui sont bel et bien à la charge du propriétaire du terrain.

L'amendement des Verts dans sa forme initiale est donc inepte. Nous pouvons parfaitement admettre la proposition du conseiller administratif Ferrazino, ou plus exactement du maire, consistant à demander sa transformation en recommandation, mais nous ne la voterons pas. En effet, ce serait un vœu pieux, comme l'a souligné M. Ferrazino, parce que l'État n'entend pas payer des travaux d'entretien à la place de la Ville propriétaire. Malgré tout, je pense que 5,8 millions de francs représentent une somme relativement importante, surtout pour une période de dix ans seulement, même si elle peut être amortie.

Quand je pense aux cris de cette assemblée, à la séance précédente, lors du traitement des rapports PR-125 A/B, concernant le parc des Eaux-Vives! Nous disons donc simplement ce qui suit: comme l'a dit M. Oberholzer, nous souhaitons maintenant avoir un plan à moyen terme pour l'utilisation de la ZIC, un véritable plan comportant éventuellement la rénovation de la «cathédrale» ou, selon l'idée exprimée par les radicaux en commission, une démolition complète; ce point est à étudier. Des problèmes de conservation du patrimoine nous empêcheront sans doute de tout démolir, mais nous voulons un véritable plan à moyen terme, lequel manque toujours.

Nous sommes parfaitement d'accord avec la position du Conseil administratif de vouloir maintenir des zones industrielles en ville, mais il faut qu'il s'agisse de véritables zones industrielles, dévolues d'abord à des industries et non à des activités artisanales. Avec le raisonnement de certains, on finira par y installer des dancings! Il suffit de lire la presse pour savoir que l'on mène maintenant une campagne pour l'installation de dancings dans les zones industrielles; voilà qui nous montre où certains veulent nous mener!

Nous pensons que le Conseil administratif doit maintenant véritablement empoigner ce projet et nous présenter quelque chose de concret. Nous voterons donc, je le répète, la motion M-106 amendée par la commission des finances, mais nous ne sommes pas d'accord de mettre éventuellement à la charge de l'Etat une partie des simples travaux d'entretien pour lesquels nous restons tout à fait sceptiques, car la Ville fait déjà un bel effort en faveur des artisans de Sécheron en les accueillant sur son terrain.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'aurai pas l'indulgence de M. Lescaze à l'égard du Conseil administratif, peut-être pour avoir été partiellement mis en cause. Je crois qu'il y a lieu, pour que nous comprenions ce débat et cessions de nous envoyer des anathèmes qui n'ont aucun sens, de distinguer les deux objets dont il est question ici. C'est ce que vous avez tenté de faire, Monsieur le président, mais le Conseil municipal n'est pas aussi obéissant que vous. Il s'agit donc de la motion M-106 et de la proposition PR-173. Il y a deux débats, dans lesquels le Conseil administratif essaie de nous embrouiller; mais nous, conseillers municipaux, nous devrions avoir la sagesse de les mener chacun de manière distincte. Il y a le débat du bilan de l'acquisition des terrains de la SIP, qui comporte le désir de ce qui aurait dû être fait et ce que nous désirions voir s'y réaliser, et il y a un deuxième débat, lequel concerne l'implantation de «Seren» sur le site de Sécheron. Ces deux débats se chevauchent pour des raisons de calendrier, mais, politiquement parlant, l'un n'a rien à voir avec l'autre.

Il est évident qu'en 1996, quand le Conseil administratif nous a proposé d'acquérir les terrains de la SIP, il ne se préoccupait pas de «Seren» et ne savait même pas pourquoi il nous proposait d'acquérir la parcelle de la SIP. Comme je vous le disais, il est venu nous dire, pendant l'étude de cet objet à la commission des finances, que l'on pourrait y créer une pépinière d'entreprises. C'est charmant! En automne 1996, le Conseil administratif est donc venu nous dire que nous allions créer une pépinière d'entreprise sur ces terrains. Nous avons entendu tout à l'heure le conseiller administratif nous parler de son voyage à Silicon Valley en 1998; or, en 1997, quand nous avons voté l'opération d'achat du terrain, on nous a dit que l'on nous présenterait une proposition dans un délai de six mois. Mais rien n'a été proposé pendant ce temps où, au contraire, il n'a été question que de tourisme en Californie, dans l'hypothèse que cela aboutisse ensuite à quelque chose.

C'est dire à quel point la proposition d'achat du terrain de la SIP correspondait en effet à un pur remplissage de l'ordre du jour du Conseil municipal. Mais ce genre de remplissages de l'ordre du jour coûtait quand même 15 millions de francs! C'est en vue d'un projet très concret que, finalement, la commission des finances s'est ralliée à la proposition du Conseil administratif

après avoir été extrêmement réservée, et qu'elle a eu le malheur de convaincre le Conseil municipal qu'il s'agissait de procéder à cette acquisition. Les libéraux, eux, y sont restés envers et contre tout opposés. Mais la majorité en a décidé autrement, et nous sommes solidaires de ce qui se passe au Conseil municipal.

Aujourd'hui, il s'agit de nous demander ce que nous avons fait, finalement, de cet investissement? Eh bien, nous n'en avons rien fait, parce que le Conseil administratif n'a rien voulu que nous en fassions. Et le seul motif qu'il a trouvé pour nous expliquer pourquoi il a agi de la sorte, c'est de prétendre que nous ne lui avons pas voté les crédits nécessaires. Tout de même! M. Tornare nous a dit que, 100 000 francs pour la promotion économique, c'est bien peu... Mais 100 000 francs, c'est la somme que le Conseil administratif nous a demandée! Il ne nous a rien demandé d'autre! Le Conseil municipal lui a-t-il refusé un seul franc pour la promotion économique, pour la lutte contre le chômage, pour qu'il devienne plus performant dans l'ensemble de ces domaines? Non! Personne d'entre nous n'a à rougir de n'avoir pas voté un seul centime qui pourrait manquer à cet égard! Mais voilà que le Conseil administratif, dans son arrogance, vient quand même nous dire que les 100 000 francs que nous lui avons votés ne permettent aucun espoir de réalisation!

Eh bien, Monsieur le maire, assumez par succession, avec le reste du Conseil administratif, la responsabilité des problèmes de la SIP. Les problèmes de la SIP sont effectivement un seul élément à l'égard duquel, aujourd'hui, nous tirons le bilan, et nous constatons que le bilan est mauvais, pour ne pas dire pire. Cela dit, comme je vous l'affirmais il y a quelques minutes, «Sereno» n'est pas l'occasion pour le Conseil d'Etat de se retirer l'épine du pied, mais l'est bel et bien pour le Conseil administratif seulement; d'ailleurs, vous voyez l'effort qu'il fait pour mélanger les deux dossiers. M. Hediger s'impatiente du fait de la déformation de «Serono» et «Sereno». Ne vient-il pas de m'accuser, mais à quelle occasion aurais-je tenu un seul propos en ce sens, d'être le fossoyeur du développement de «Sereno» à Genève? En quels termes est-ce que l'on peut me dire que j'ai tenu ces propos? Je n'ai fait qu'une seule chose, c'est de dire que, effectivement, un projet conduit depuis 1996 aboutit en 2002 à un échec flagrant par absence de volonté politique, absence de volonté avouée ce soir en des termes très clairs. Cela dit, en effet, l'extension de «Sereno» sur le site de Sécheron est une bonne chose...

Des voix. Bravo! Encore!

M. André Hediger, conseiller administratif. Se-ro-no!

M. Jean-Marc Froidevaux. Monsieur Hediger, vous ne m'empêchez pas de prononcer «Serenò», c'est ma liberté!

Le président. S'il vous plaît, je vous prie de bien vouloir laisser poursuivre l'orateur; je demande à celui-ci de conclure, afin que nous puissions voter la motion M-106, amendée par la commission des finances, et le projet d'arrêté de la proposition PR-173 ce soir.

M. Jean-Marc Froidevaux. J'aimerais faire remarquer qu'en effet le développement de la biotechnologie dans notre ville constitue un véritable futur pour Genève et que celui-ci ne mérite pas ce débat d'une bassesse assez étonnante dans lequel le Conseil administratif nous fourvoie. Il y a lieu, en effet, de distinguer ce que nous avons à dire au Conseil administratif en ce qui concerne, d'une part, l'avenir de Genève à partir de cet été, de cet automne et pour les années à venir et, d'autre part, ce qu'il a fait de l'investissement concernant les terrains de la SIP qu'il nous a enjoins de voter. Ce sont deux points différents.

Cela dit, dans les faits, nous n'avons aujourd'hui aucun choix. Nous prenons acte. Cela ne nous empêche pas de vous dire, Messieurs les conseillers administratifs, ainsi qu'à ceux qui vous ont précédés, que vous avez trahi les engagements pris devant le Conseil municipal pour nous convaincre d'acheter les terrains de la SIP. Si nous avons pu deviner dans quelles conditions vous alliez exploiter cet investissement, je suis convaincu que vous n'auriez recueilli aucune voix favorable pour cette acquisition.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Que dire après ce numéro théâtral de notre ami Froidevaux? Monsieur Froidevaux, vous savez très bien que le Conseil administratif n'a jamais trahi ses engagements. Simplement, il y a dans la vie des évolutions qui ne vont pas toujours dans le sens où nous l'avons souhaité; c'est exactement ce qui s'est produit en ce qui concerne l'utilisation d'«incubateurs» que nous voulions faire à cet endroit-là, comme je vous le disais tout à l'heure.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a un éventail assez particulier d'entreprises, de dépôts et autres installés en ces lieux. Mais il est vrai aussi que, si nous avons participé à leur installation là-bas, c'est que nous avons un urgent besoin de place. Nous y avons donc tout simplement déplacé des dépôts que nous louions ailleurs, par exemple dans la zone des abattoirs où, comme vous le savez, il n'y a plus de locaux de la Ville de Genève mais, par contre, un magnifique stade et des bâtiments connexes. Ces modifications ont nécessité le remplacement des dépôts dont

je vous parle; il fallait les installer quelque part. Or, compte tenu du fait que l'idée de l'«incubateur» avait disparu, il y avait un peu de place disponible sur les terrains dont il est question ici; c'est la raison pour laquelle nous avons procédé de la sorte.

Mesdames et Messieurs, en matière d'aménagement, il ne faut pas faire preuve d'une vision étriquée. J'ai le sentiment que c'est le cas de certains d'entre vous, ce soir, qui ne se focalisent que sur la problématique de la parcelle de la SIP. Telle n'est pas tout à fait la vision qu'il s'agit d'avoir. Il faut voir la situation de manière beaucoup plus large! Nous en avons parlé à propos des sites industriels de Sécheron et de la SIP, mais il y a probablement encore d'autres zones en ville sur lesquelles il faudra procéder à des aménagements. Vous savez que ce n'est pas une science simple! C'est même souvent un puzzle éminemment compliqué, avec des milliers de pièces, et les mettre toutes en place prend du temps. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui. Quant à moi, je suis comme vous: je considère que nous pouvons faire mieux en ce qui concerne la parcelle de la SIP et son occupation.

Une voix. C'est un aveu!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ce n'est pas un aveu, c'est une constatation.

Pour ma part, je vous propose un marché: le Conseil administratif va réfléchir et revenir prochainement – pourquoi pas? – vous présenter une proposition d'aménagement substantielle concernant l'ancienne parcelle de la SIP. J'utilise cet adjectif pour signifier qu'il faudra un crédit d'étude et un crédit de construction avant de passer à la réalisation. C'est un travail que nous pourrions faire prochainement, puisqu'une partie de cette parcelle ne sera pas utilisée. Il s'agit, comme me le souffle M. le maire, d'une stratégie industrielle. En effet, une partie importante de la parcelle ne sera pas occupée par la réfection de la «cathédrale» et de ses bas-côtés; il subsistera donc, plutôt du côté ville de Genève, des terrains ou en tout cas de vieilles bâtisses que nous pourrions peut-être remettre en état et offrir à des artisans, à des industriels.

M. Jean-Marc Froidevaux. Et la pépinière d'entreprises?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Froidevaux, cessez de vous focaliser sur cette pépinière d'entreprises, vous retardez d'une guerre! Je vous ai déjà dit que cela n'est plus d'actualité, nulle part ailleurs dans le monde! Il

ne faut donc pas insister sur ce point. Si vous voulez en faire une pouponnière, pourquoi pas? Mais en tout cas pas une pépinière d'entreprises. Telle est donc la solution que je vous propose. Je crois qu'il serait raisonnable que nous venions d'ici quelques mois vous présenter un projet visant à essayer de modifier cet endroit qui n'est pas le plus attractif en ville de Genève.

Monsieur Froidevaux, je suis allé aux Etats-Unis voir quelques-unes de ces pépinières d'entreprises; vous savez qu'elles sont destinées à des cerveaux brillants et fertiles, et que leur accueil ne s'organise pas dans un environnement aussi hideux que l'est actuellement le site de l'ancienne usine de la SIP à Châteline. Cela nécessite de l'espace, de la verdure, des parcs, des fontaines, bref, tout ce qui concourt à faire que les gens puissent travailler et réfléchir en toute sérénité. Telle était également la raison pour laquelle installer une pépinière d'entreprises à cet endroit – à l'époque, j'en ai beaucoup discuté avec M. Lamprecht, conseiller d'Etat – n'était pas une bonne solution.

M. Alain Marquet (Ve). Je crains bien évidemment de ne pas être aussi éloquent que M. Froidevaux au cours de sa généreuse diatribe. Beaucoup plus prosaïquement, je vous dirai que, pour ma part, j'observe, je m'étonne et j'apprends. J'apprends, comme beaucoup d'instances et de journaux l'annoncent déjà un peu partout, que Serono est un peu comme un joyau dans la couronne industrielle de Genève. En fait, on ne sait pas vraiment ce que fait Serono. Le terme de «biotechnologie» recouvre peut-être des significations que nous serons surpris de découvrir lorsque cette entreprise sera pleinement active sur notre territoire. Pour l'instant, la mariée est belle; elle l'est même tellement, qu'elle l'est peut-être trop. Mais cela, nous le verrons plus tard. Pour l'instant, Serono réalise un parcours parfait.

Tel n'est pas tout à fait le cas de notre collectivité, en ce qui concerne la demande de crédit de 5,8 millions de francs de la proposition PR-173. Je comprends, malgré tout, le risque qui existerait pour l'instant si nous insistions trop sur un partage équilibré de cette somme – pour ma part, en tout cas, je le souhaite tel – entre la Ville et l'Etat. Effectivement, la Ville doit rester maîtresse chez elle, mais les activités proposées, notamment par la réinstallation des artisans du site de Sécheron, permettront également à l'ensemble du canton d'en bénéficier en termes de charges sociales, d'impôts, d'emplois.

C'est la raison pour laquelle je persiste et signe, en donnant toutefois une autre forme au projet d'amendement que j'ai déposé tout à l'heure. Je retire donc mon amendement demandant une participation de l'Etat au projet de la Ville à hauteur de la moitié du montant de 5,8 millions et je le transforme en recommandation complémentaire à PR-173.

Projet de recommandation

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de solliciter l'Etat pour qu'il participe au crédit demandé.»

Comme l'a dit le conseiller administratif Ferrazino tout à l'heure, si les démarches ont été entreprises par le Conseil administratif auprès de l'Etat – ce dont nous ne pouvons que nous réjouir – il peut maintenant se prévaloir d'un mandat municipal pour le faire avec d'autres arguments, par exemple ceux, nombreux, qui ont été développés au cours du débat de ce soir. Il est bien clair que nous ne nous contenterons pas d'une aumône de la part de l'Etat dans ce projet, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, il en est aussi largement bénéficiaire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'il y participe.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je ferai quelques remarques. Tout d'abord, j'ai le plaisir de vous rappeler quand même que la motion M-106 a été déposée par des libéraux pour demander que l'on fasse enfin quelque chose sur la parcelle de la SIP achetée contre la volonté du groupe libéral.

Vous me permettrez maintenant de revenir sur deux ou trois remarques émises un peu à gauche, un peu à droite, si je puis me le permettre. Je tiens à vous rassurer ici sur la vision du groupe libéral concernant l'aménagement; en effet, la Weltanschauung des libéraux est suffisamment large. En ce qui concerne les 5,8 millions de francs que le Conseil administratif nous demande de voter, je fais la concession de retirer l'expression «claquer de l'argent», et je la remplace par «dépenser sans discernement»; c'est peut-être plus élégant.

Je cite la page 9 du rapport M-106 A de M. Losio: «Est-il raisonnable de parler de rénovation des bâtiments ou vaut-il mieux démolir et construire de nouveaux bâtiments qui répondraient aux exigences de sécurité? M. Ferrazino estime qu'il faut vraiment se poser cette question.» Nous pouvons considérer qu'il y a répondu ce soir en nous disant qu'il faut dépenser 5,8 millions de francs pour aménager 2000 m² de la parcelle de la SIP afin de pouvoir accueillir Serono sur le site de Sécheron.

Quelqu'un a parlé de mes grandes envolées lorsque je prends la parole, mais je pense plutôt avoir les pieds sur terre, excusez-moi, et je m'étonne un peu de cette accusation. J'ai plus de mémoire que certains magistrats qui m'ont dit que nous entendions, au cours de la séance précédente, dépenser sans discernement, pour ne pas dire «claquer» l'argent du contribuable afin de dédommager quelques fermiers, ou je ne sais comment vous les avez qualifiés. Je tiens à rappeler ici que le groupe libéral avait déposé un amendement visant à

dépenser zéro franc sur la proposition issue des travaux de la commission des finances. Il ne s'agit pas de confondre d'autres groupes de l'Entente et le groupe libéral.

Cela dit, je souhaite que nous puissions maintenant passer sans tarder au vote sur la motion M-106 amendée par la commission des finances et la proposition PR-173, de façon que Serono puisse s'installer prochainement sur le site industriel de Sécheron et ainsi développer ses activités dans notre bonne ville...

M. Peter Pirkl (L). Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir dire à M. Ferrazino – lui qui est tellement rapide pour nous conseiller de lire ceci et cela et nous rappeler que, si nous avons fait ceci, nous n'aurions pas affirmé cela – que, s'il avait pris la peine d'utiliser une calculette pour diviser la surface de l'ancienne parcelle de la SIP par le loyer proposé, il se serait peut-être rendu compte qu'il faudra près de vingt ans pour amortir le seul capital proposé dans la proposition PR-173. (*Signe de dénégation de M. Ferrazino.*) Oui, Monsieur Ferrazino, faites le calcul, il faudra près de vingt ans pour amortir le seul capital au moyen des loyers.

Monsieur le président, vous direz également à M. Pierre Muller que son idée de revenir nous présenter un projet d'aménagement dans les prochains mois est tout à fait formidable. Nous pourrions ainsi, dans quelques mois, commencer par résilier les baux que nous aurons conclu dans l'intervalle afin de permettre l'installation de Serono sur le site de Sécheron. Non! Ce projet est le constat d'un échec, c'est un mauvais projet; il ne s'agit en aucun cas de l'aboutissement d'un processus de réflexion dont le Conseil administratif souhaite être le dépositaire.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, comme je vous l'ai promis, mon intervention sera très courte, puisque c'est la fin de ce débat. Je voudrais rappeler, pour le *Mémorial* et les historiens, que toute l'affaire concernant les terrains de la SIP a démarré par la simple pétition P-35 dont l'aboutissement est la situation actuelle. Ce qui est intéressant – et en cela le cheminement de sa pensée a été important – c'est que le Conseil administratif n'était pas du tout favorable, au départ, à ce qu'il a décidé aujourd'hui. Je lui tire un grand coup de chapeau parce que ce sont les cinq conseillers administratifs qui défendent maintenant ce projet, tant mieux.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion M-106 amendée par la commission des finances est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à redéfinir clairement d'ici au 30 juin 2002 sa politique concernant les locaux de la SIP, soit en particulier: les objectifs en matière de création et/ou d'installation d'entreprises sur ces terrains et dans ces locaux, les travaux, transformations et/ou démolition/reconstruction des locaux et leur affectation, ainsi que les coûts de l'ensemble de ces opérations;
- à définir un concept de centre pour petites entreprises, industrielles et artisanales, existantes ou en création. L'hypothèse visant à prévoir une partie du centre pour une pépinière d'entreprises est à inclure dans l'étude;
- à faire une proposition de gestion, déléguée ou autonome, de la future pépinière d'entreprises;
- à examiner toute proposition de relogement des activités propres de la Ville de Genève sises dans les anciens locaux de la SIP;
- lors du réaménagement de la zone industrielle de Châtelaine en vue d'y installer une pépinière d'entreprises, un concept énergétique répondant aux critères de développement durable devra être élaboré.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la recommandation de M. Marquet complémentaire à la proposition PR-173 est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de solliciter l'Etat pour qu'il participe au crédit demandé.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté de la proposition PR-173 est accepté à la majorité (2 oppositions des radicaux et abstention des libéraux et du reste des radicaux).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 800 000 francs destiné à la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, situé avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune de Genève – Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 800 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 55 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes, qui seront renvoyées à la commission du même nom:

- P-58, «Toilettes publiques des parcs de la Jonction»;
- P-59, «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- PA-21, de *MM. Roger Deneys, Daniel Sormanni, Bernard Paillard, Jacques François, Damien Sidler, Roberto Broggin, Guy Savary, M^{mes} Liliane Johner, Hélène Ecuyer et Anne-Marie von Arx-Vernon*: «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève».

Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-257, de *MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz*: «Pour un soutien concret au personnel de la SECSA». L'urgence de cette motion a été refusée lors de notre séance d'hier soir;
- M-258, de *MM. Roberto Broggin, Jacques François, M^{mes} Sandrine Salerno et Liliane Johner*: «On n'expulse pas en hiver!»;
- M-259, de *MM. Damien Sidler et Roger Deneys*: «Voie express au parc des Eaux-Vives»;
- M-260, de *M. Alain Marquet*: «Terminons la pose des profilés métalliques sur les espaces réservés au parcage des deux-roues»;
- M-261, de *MM. Alain Gallet, Marc Dalphin, Roger Deneys, Gérard Deshusses, Bernard Paillard, Michel Ducret et M^{me} Liliane Johner*: «Motos: motus et bouche cousue».

Nous avons reçu une résolution:

- R-42, de *M^{mes} Marie-France Spielmann, Fatiha Eberle, MM. Alain Gallet, Jacques Mino et René Grand*: «Palestine: le terrorisme d'Etat engendre le terrorisme du désespoir».

7. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- I-65, de *M^{me} Isabel Nerny*: «Pourquoi de nouvelles restrictions pour les exposants au Molard?»;
- I-66, de *M. Guy Dossan*: «Restauration: où est la Ville?»

8. Questions.

écrites:

Le président. Nous avons reçu une question écrite:

- QE-68, de *M. Pierre Maudet*: «Promotion de la Ville de Genève auprès des fédérations sportives internationales».

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4230
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4230
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 19 795 000 francs – y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 020 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève – soit un montant brut de 20 815 000 francs, destiné à:	
– la reconstruction complète et au réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,	
– la reconstruction complète et au réaménagement de la rue du Môle et de ses abords, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales,	
– la reconstruction complète de la rue des Pâquis, sur le tronçon compris entre les places de la Navigation et des Alpes, ainsi qu'à la construction du réseau d'assainissement eaux usées/eaux pluviales (PR-151)	4230
4.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (M-106 A).....	4248
4.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 800 000 francs destiné à la remise en conformité des locaux du bâtiment principal de la zone industrielle, situé avenue de Châtelaine 43, parcelle 3121, feuille 48, sur la commune de Genève - Petit-Saconnex (PR-173 A).....	4270
5. Pétitions	4309
6. Propositions des conseillers municipaux	4310

7. Interpellations	4310
8. Questions	4311

La mémorialiste:
Marguerite Conus